



DOLLARAMA INC. RAPPORT DE GESTION Exercice clos le 2 février 2020

Le 1^{er} avril 2020

Le présent rapport de gestion, daté du 1^{er} avril 2020, vise à aider les lecteurs à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de Dollarama inc. (les termes « Dollarama », « Société », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Société prise collectivement avec ses filiales consolidées). Le présent rapport de gestion présente au lecteur une analyse des résultats financiers de la Société, tels qu'ils sont perçus par la direction, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 février 2020. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2020 (tel qu'il est défini ci-après).

Sauf indication contraire et telles qu'elles figurent aux présentes, toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2020 (tel qu'il est défini ci-après) ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tels qu'ils sont établis à la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Ces informations financières reflètent l'adoption de la norme IFRS 16, Contrats de location, le 4 février 2019, et toutes les données comparatives de l'exercice 2019 ont été retraitées.

La Société est gérée sur la base d'un seul secteur à présenter. La monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société est le dollar canadien.

Périodes comptables

Dans le présent rapport, « exercice 2018 » désigne l'exercice de la Société clos le 28 janvier 2018, « exercice 2019 » désigne l'exercice de la Société clos le 3 février 2019, « exercice 2020 » désigne l'exercice de la Société clos le 2 février 2020 et « exercice 2021 » désigne l'exercice de la Société qui sera clos le 31 janvier 2021.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus rapprochée du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice 2019 comptait 53 semaines.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés prospectifs que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou d'autres événements ou faits nouveaux à venir. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « anticiper », « croire », « estimer », « probables », « éventuels » ou « potentiels », ou des variantes de ces termes ou autres formulations semblables, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés portant sur :

- les cibles d'emprunt dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis (défini plus loin);
- les attentes relatives aux besoins en capacité de distribution et d'entreposage et aux dépenses d'investissement générales;
- les attentes relatives à la marge brute;
- la situation de trésorerie de la Société;
- l'effet d'accroissement de valeur potentiel lié à l'offre publique de rachat dans le cours normal

- des activités;
- l'incidence des hausses du salaire minimum sur les frais d'administration et charges d'exploitation des magasins;
- l'estimation du prix d'acquisition à payer par la Société pour la participation de 50,1 % dans Dollarcity.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à la disposition de la direction ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et le cadre concurrentiel du secteur de la vente au détail au Canada et en Amérique latine et que la direction a formulées à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture, et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs qui sont considérés pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, lesquels sont décrits plus en détail à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion : augmentations futures des charges d'exploitation (y compris des hausses du salaire minimum prescrit par la loi), augmentations futures du coût des marchandises (y compris en raison de différends sur les tarifs), incapacité de maintenir une gamme de produits et de nous réapprovisionner en marchandises, augmentation des coûts ou interruption du flux de marchandises importées (y compris en raison de l'éclosion de la COVID-19 à l'échelle mondiale), incapacité de maintenir notre image de marque et notre réputation, perturbation dans le réseau de distribution, freintes de stocks, incapacité de renouveler les baux de nos magasins, de nos entrepôts et de notre siège social à des conditions favorables, incapacité d'obtenir de la capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution en temps opportun, caractère saisonnier, acceptation par le marché des marques maison, incapacité de protéger les marques de commerce et autres droits exclusifs, fluctuations du taux de change, pertes potentielles associées à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, niveau d'endettement et incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette, modification de la solvabilité et de la notation et hausse potentielle du coût du capital, risque de taux d'intérêt relatif à notre dette à taux d'intérêt variable, concurrence dans le secteur de la vente au détail, technologies de rupture, conjoncture générale de l'économie, départ de hauts dirigeants, incapacité d'attirer et de conserver des employés compétents, interruptions des systèmes de technologies de l'information, incapacité de protéger les systèmes contre les attaques informatiques, impossibilité de réaliser la stratégie de croissance avec succès, structure de société de portefeuille, conditions météorologiques défavorables, pandémies ou épidémies, catastrophes naturelles, changements climatiques et perturbations géopolitiques et instabilité politique dans les pays étrangers, coûts inattendus liés aux programmes d'assurance actuels, réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, litiges, conformité sur les plans réglementaire et environnemental et actionnaires militants.

Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins; les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion visent à décrire les attentes de la direction en date du 1^{er} avril 2020, et la direction n'a pas l'intention et décline toute obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue en vertu de la loi.

Les perspectives financières de Dollarcity pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2020 qui ont été utilisées précisément pour calculer le prix d'acquisition estimatif pour l'opération visant Dollarcity constituent un énoncé prospectif. Elles sont fondées sur des projections financières et sont donc assujetties à des risques et à des incertitudes semblables à ceux indiqués précédemment.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

Mesures conformes aux PCGR et mesures hors PCGR

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2020 ont été établis conformément aux PCGR. Le présent rapport de gestion fait toutefois référence à certaines mesures hors PCGR. Les mesures hors PCGR utilisées par la Société sont les suivantes :

BAIIA	Représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements et comprend la quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
Marge du BAIIA	Représente le BAIIA divisé par les ventes.
Total de la dette	Représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer et les frais d'émission des titres de créance non amortis au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
Dettes nette	Représente le total de la dette, moins la trésorerie.
Résultats non distribués ajustés	Représente le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 2 février 2020 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

Les mesures hors PCGR susmentionnées n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et ne sont donc pas susceptibles de se prêter aux comparaisons avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés émettrices. Les mesures hors PCGR fournissent aux investisseurs une mesure supplémentaire de la performance opérationnelle et de la situation financière de la Société et mettent ainsi en évidence les tendances dans ses activités de base que les mesures conformes aux PCGR, à elles seules, ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. À l'exception des résultats non distribués ajustés, ces mesures servent à combler l'écart entre l'information financière à vocation externe selon les PCGR et l'information financière à vocation externe adaptée au secteur de la vente au détail, et elles ne sauraient être considérées isolément ni se substituer à des mesures de la performance financière calculées selon les PCGR. La direction a recours aux mesures hors PCGR pour faciliter les comparaisons de la performance opérationnelle et de la performance financière d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels, pour évaluer la capacité de la Société à prendre en charge le service futur de la dette, nos dépenses d'investissement et nos besoins en fonds de roulement, et pour évaluer la performance de la haute direction. La direction a recours au total de la dette et à la dette nette pour calculer le niveau d'endettement, la situation de trésorerie, les besoins en trésorerie futurs et les ratios d'endettement de la Société. Les résultats non distribués ajustés sont une mesure hors PCGR qui illustre les résultats non distribués sans l'incidence de l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 jusqu'au 2 février 2020 par rapport ii) à la valeur comptable de ces actions ordinaires. La Société pense que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées s'appuient fréquemment sur des mesures hors PCGR pour évaluer les émetteurs. Se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour consulter un rapprochement des mesures hors PCGR utilisées et présentées par la Société avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Faits nouveaux

Dividende en trésorerie trimestriel

Le 1^{er} avril 2020, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé un dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de 0,044 \$ par action ordinaire. Le dividende en trésorerie trimestriel de la Société sera versé le 8 mai 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 avril 2020. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Programme de billets de trésorerie aux États-Unis

Le 18 février 2020, la Société a annoncé l'établissement d'un programme de billets de trésorerie aux États-Unis par voie de placement privé, s'appuyant sur les dispenses d'inscription et d'obligations relatives au prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables (le « programme de billets de trésorerie aux États-Unis »).

Aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, la Société peut émettre, à l'occasion, des billets de trésorerie non garantis dont l'échéance est d'au plus 397 jours à compter de la date d'émission (les « billets de trésorerie américains »). Le montant en capital total des billets de trésorerie américains en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis ne peut à aucun moment dépasser 500,0 M\$ US. Les billets de trésorerie américains sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent le même rang que toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société. Les billets de trésorerie américains sont cautionnés par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc., filiales entièrement détenues par la Société.

La Société compte emprunter un montant en dollars américains équivalant entre 250,0 M\$ et 350,0 M\$ aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, et elle entend affecter le produit de l'émission des billets de trésorerie américains aux fins générales de l'entreprise.

Modification de la convention de crédit

Le 14 février 2020, la Société et les prêteurs ont conclu la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour qui reflète les modifications qu'il a été convenu d'apporter à la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour, notamment l'ajout d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable, la facilité D, d'un montant de 300,0 M\$, disponible jusqu'au 12 février 2021. Cette facilité supplémentaire fait passer le total des engagements de 500,0 M\$ à 800,0 M\$ et sert de garantie de liquidités aux fins du remboursement des billets de trésorerie américains émis à l'occasion dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis.

Le 13 mars 2020, la Société et les prêteurs ont conclu la première convention de modification de la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour afin de proroger du 29 septembre 2021 au 29 septembre 2022 la date d'échéance de la facilité B et de la facilité C.

Aperçu

Nos activités

Au 2 février 2020, la Société exploitait 1 291 magasins au Canada, dont un nombre net de 66 nouveaux magasins ouverts au cours de l'exercice 2020. Les magasins ont une superficie moyenne de 10 277 pieds carrés, et ils proposent un vaste éventail de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers, notamment des articles de marque maison et de marques nationales, tous à prix attractifs. La marchandise est vendue soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d'au plus 4,00 \$. Tous les magasins sont exploités par la Société, ce qui permet d'offrir une expérience de magasinage uniforme. Bon nombre des magasins sont situés dans des endroits achalandés comme des galeries marchandes et des centres commerciaux, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes.

La Société exploite un magasin en ligne en vue d'offrir plus de commodité à ses clients canadiens – tant les particuliers que les entreprises – qui souhaitent acheter des produits en grande quantité, ce qui n'est pas toujours possible en magasin. Près de 1 000 produits, choisis parmi la vaste gamme de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers, sont offerts en vente sur la plateforme en ligne, à la caisse seulement. Les prix des produits en ligne sont les mêmes qu'en magasin, et des frais de livraison s'appliquent à toutes les commandes en ligne.

La stratégie de la Société consiste à faire progresser les ventes, le résultat d'exploitation, le résultat net et le résultat par action ainsi que les flux de trésorerie en augmentant son réseau de magasins au Canada et en offrant un grand éventail d'articles à prix attractifs à une large clientèle. La Société vise à maintenir et à améliorer continuellement l'efficacité de ses activités.

Par ailleurs, la Société exerce des activités en Amérique latine par l'intermédiaire de sa participation de 50,1 % dans Dollarcity, un détaillant à bas prix latino-américain dont le siège social est situé au Panama. Dollarcity propose un vaste éventail de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers à des prix fixes d'au plus 3,00 \$ US (ou l'équivalent en monnaie locale). Au 2 février 2020, Dollarcity exploitait 118 magasins en Colombie, 49 magasins au Salvador et 61 magasins au Guatemala, soit 228 magasins au total.

Faits saillants du quatrième trimestre de l'exercice 2020

Comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2019 :

- les ventes ont augmenté de 0,5 % pour s'établir à 1 065,2 M\$ (ou de 6,3 % sur une base comparable de 13 semaines);
- les ventes des magasins comparables¹⁾ (sur une base comparable de 13 semaines) ont progressé de 2,0 %;
- la marge brute¹⁾ s'est établie à 44,7 % des ventes, comparativement à 45,3 %²⁾ des ventes;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 0,9 % pour s'établir à 329,3 M\$, soit 30,9 % des ventes, comparativement à 30,8 %²⁾ des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 1,4 % et s'est chiffré à 266,1 M\$, soit 25,0 % des ventes, comparativement à 24,8 %²⁾ des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 7,5 % pour s'établir à 0,57 \$, alors qu'il était de 0,53 \$²⁾.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, la Société a ouvert un nombre net de 20 nouveaux magasins, comparativement à un nombre net de 33 nouveaux magasins au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'exercice 2020

Comparativement à l'exercice 2019 :

- les ventes ont augmenté de 6,7 % pour s'établir à 3 787,3 M\$ (ou de 8,5 % sur une base comparable de 52 semaines);
- les ventes des magasins comparables¹⁾ (sur une base comparable de 52 semaines) ont progressé de 4,3 %;
- la marge brute¹⁾ s'est établie à 43,6 % des ventes, comparativement à 44,6 %²⁾ des ventes;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 3,0 % pour s'établir à 1 110,9 M\$, soit 29,3 % des ventes, comparativement à 30,4 %²⁾ des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 2,7 % et s'est chiffré à 868,1 M\$, soit 22,9 % des ventes, comparativement à 23,8 %²⁾ des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 7,2 % pour s'établir à 1,78 \$, alors qu'il était de 1,66 \$²⁾.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a ouvert un nombre net de 66 nouveaux magasins, comparativement à un nombre net de 65 nouveaux magasins au cours de l'exercice précédent.

Le nombre total d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation au cours de l'exercice 2020 aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités s'est élevé à 7 089 040 actions ordinaires, à un prix moyen pondéré de 46,15 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totale de 327,2 M\$.

¹⁾ Le lecteur est prié de se reporter aux notes de la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

²⁾ L'information financière et les ratios comparatifs ont été retraités afin de refléter l'application rétrospective intégrale de la norme IFRS 16 à la comptabilisation des contrats de location.

Perspectives

Le communiqué de presse daté du 1^{er} avril 2020, dans sa rubrique « Prévisions pour l'exercice 2021 et incidence de la COVID-19 », présente un résumé de la performance de la Société par rapport aux prévisions pour l'exercice 2020 ainsi qu'une analyse de la décision de la direction de suspendre les cibles prévisionnelles pour l'exercice 2021 et de retirer les cibles prévisionnelles antérieures relatives à Dollarcity pour l'année civile 2020. Il est accessible sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.dollarama.com.

Éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation

Ventes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits ou de la prestation de services à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

Nos ventes se composent des ventes des magasins comparables et des ventes des nouveaux magasins ainsi que des ventes à des tiers.

Les ventes des magasins comparables sont définies comme étant celles des magasins Dollarama, y compris les magasins relocalisés et agrandis, ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux moteurs des ventes des magasins comparables sont les variations du nombre de transactions et du montant moyen des transactions. Pour accroître les ventes des magasins comparables, la Société met l'accent sur une offre de marchandises de qualité et diversifiées à des prix attrayants dans des magasins bien aménagés, uniformes et faciles d'accès.

Dollarama International inc. (« Dollarama International »), filiale entièrement détenue par la Société, peut conclure des ententes avec des clients en vue de la vente de produits à des consommateurs situés à l'extérieur du Canada. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Les ventes de Dollarama International aux clients se composent des ventes de marchandises à Dollarcity. À la suite de l'acquisition par Dollarama International d'une participation de 50,1 % dans Dollarcity le 14 août 2019, la Société continue, par l'intermédiaire de Dollarama International, de partager son expertise commerciale, de fournir divers services et d'intervenir à titre de principal fournisseur de produits pour Dollarcity, soit pour son propre compte, soit comme intermédiaire, aux termes de la convention de licence et de services conclue entre les parties en février 2013.

Par le passé, la Société a enregistré les ventes les plus importantes au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre. En général, le chiffre d'affaires augmente aussi en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais les ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières dans le cours normal des activités. La Société surveille actuellement l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur son chiffre d'affaires, comme il est expliqué plus loin. Se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques associés au caractère saisonnier des ventes et à la poursuite des activités.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend principalement le coût des stocks achetés, la portion variable et non indexée des frais d'occupation des magasins qui sont exclus des obligations locatives aux termes de la norme IFRS 16, et les frais de transport (qui sont en grande partie variables et proportionnels aux volumes de nos ventes) ainsi que les frais d'occupation des entrepôts et du centre de distribution. Le cas échéant, nous constatons les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume de nos achats lorsqu'il est probable que ces ristournes seront reçues et que le montant peut raisonnablement être estimé. Les ristournes sont portées en déduction du coût d'acquisition des stocks ou, si les stocks visés ont été vendus, en réduction du coût des produits vendus.

Bien que les hausses des coûts puissent avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre grille de prix multiples nous procure une certaine marge de manœuvre pour composer rapidement avec la hausse des coûts. Nous arrivons habituellement à réduire le coût des produits vendus en nous approvisionnant essentiellement auprès de fournisseurs étrangers à bas prix. Pour l'exercice 2020 et l'exercice 2019, les achats effectués directement auprès de fournisseurs étrangers représentaient respectivement 53 % et 55 % de nos achats. Bien que nous continuions de nous approvisionner majoritairement en Chine, nous achetons à l'heure actuelle des produits provenant de plus de 25 pays différents.

Comme la Société achète des marchandises libellées en devises autres que le dollar canadien, le coût des produits vendus fluctue en fonction du cours de certaines devises par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, la grande majorité de nos marchandises importées proviennent de Chine et sont payées en dollars américains. Par conséquent, le coût des produits vendus est touché indirectement par les fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain et, directement, par celles du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Bien que nous concluons des contrats de change à terme en vue de couvrir une partie importante de notre exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien (généralement de 9 à 12 mois d'avance), nous ne réalisons aucune opération de couverture relativement aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain.

Les frais de livraison et de transport, y compris les suppléments pour frais de transport, constituent également une composante importante du coût des produits vendus. Lorsque le prix du carburant fluctue, les frais de livraison et de transport augmentent ou diminuent, selon le cas, parce que les transporteurs nous transfèrent généralement ces variations de prix. Étant donné la grande volatilité du prix du carburant, il est difficile de prévoir les suppléments pour carburant que nous pourrions nous voir imposer par nos transporteurs.

Les frais d'occupation compris dans le coût des produits vendus de la Société se composent principalement de la portion variable et non indexée des charges qui sont exclues des obligations locatives aux termes d'IFRS 16. Les paiements de loyers fixes et indexés sont incorporés à titre d'obligations locatives aux termes d'IFRS 16. Les frais d'occupation ont généralement augmenté au fil des ans. Même si elle continue de ressentir une pression à l'égard des loyers dans certains marchés où la demande pour des emplacements de choix est forte ou les taux d'occupation sont bas, la direction estime qu'elle est généralement en mesure de négocier les modalités de ses baux à des conditions commerciales concurrentielles et ne prévoit pas de hausses significatives des taux à court et à moyen terme. Habituellement, les baux des magasins sont signés pour des durées de dix ans, avec option de reconduction pour une ou plusieurs périodes additionnelles de cinq ans.

Nous nous efforçons de maintenir une marge brute durable à un niveau qui, à notre avis, nous permet d'atteindre un équilibre sain entre la maximisation du rendement pour les actionnaires et l'offre d'une valeur attrayante pour nos clients. La marge brute varie d'un trimestre à l'autre par suite des variations des marges sur les produits, puisque nous renouvelons environ 25 % à 30 % de notre offre annuellement, ou par suite des variations des frais de logistique et de transport, entre autres facteurs.

Au cours de l'exercice 2019, compte tenu de la situation qui prévalait dans le secteur de la vente au détail au Canada, la direction a décidé de limiter les augmentations de prix et d'investir dans sa proposition de valeur aux consommateurs, et ce, afin de stimuler la croissance des ventes tant sur le plan du nombre d'unités vendues par transaction que du nombre de transactions. Pour l'exercice 2020, la direction a maintenu le cap sur la limitation des augmentations de prix.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») sont composés des coûts de la main-d'œuvre, qui sont essentiellement variables et proportionnels aux volumes de nos ventes, ainsi que des coûts d'entretien général des magasins, des salaires et des charges sociales des employés du siège social et des membres de l'équipe de direction des magasins, des charges d'administration des bureaux, des honoraires et d'autres charges connexes, qui sont tous essentiellement fixes. Bien que le salaire horaire moyen des employés de nos magasins soit plus élevé que le salaire minimum prévu par la loi, une augmentation importante de ce dernier aurait une incidence considérable sur les charges salariales, à moins que cette incidence ne soit contrebalancée par des améliorations de la productivité et par d'autres réductions de coûts des magasins.

Certaines provinces canadiennes ont récemment annoncé des hausses notables du salaire minimum prévu par la loi, hausses qui devraient entrer en vigueur à compter de l'exercice 2021. Les ajustements du salaire minimum qui s'écartent de la formule fondée sur la variation d'une année à l'autre de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») créent de l'imprévisibilité, ce qui pose des défis supplémentaires pour les détaillants.

Facteurs économiques et facteurs propres au secteur ayant une incidence sur la Société

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, secteur extrêmement concurrentiel sur le plan des prix, de l'emplacement des magasins, de la qualité de la marchandise, de la gamme de produits et de leur présentation, de la régularité des stocks et du service à la clientèle. En plus de la concurrence livrée par les autres magasins à un dollar, la Société fait face à une concurrence encore plus vive de la part des magasins à prix modiques et à escompte, des dépanneurs et des grandes surfaces qui exercent leurs activités au Canada, dont bon nombre sont situés dans des secteurs où elle est aussi présente, offrent des produits essentiellement similaires à ceux qu'offre Dollarama et consacrent des efforts importants à la publicité et au marketing. De plus, en raison de la vaste gamme de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers qu'elle offre, la Société subit la concurrence de divers détaillants spécialisés, notamment des détaillants offrant des articles de bureau, des articles de quincaillerie, des articles pour la maison, des produits d'hygiène et de beauté et du matériel d'art et d'artisanat, lesquels font partie des produits qu'offre également la Société. En outre, la Société livre concurrence à certaines autres entreprises pour l'obtention des meilleurs emplacements où installer ses magasins au Canada et pour attirer et conserver du personnel qualifié.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la propagation rapide de la maladie à coronavirus (« COVID-19 ») était devenue une pandémie. Par la suite, les autorités de tous les territoires où Dollarama exerce des activités ont imposé des mesures de plus en plus strictes en vue de ralentir la transmission du virus, notamment des restrictions de voyage, des mesures d'auto-isolement, la fermeture obligatoire des entreprises et des services non essentiels et des pratiques de distanciation sociale. Des mesures semblables ont été prises dans les pays où Dollarama exerce ses activités. La Société a mis en place des stratégies d'atténuation et des plans d'urgence face à cette situation qui évolue rapidement et elle surveille de près les impacts sur sa chaîne d'approvisionnement ainsi que sur ses activités au Canada et en Amérique latine.

La Société a été reconnue comme un commerce essentiel au Canada et s'est engagée à maintenir ses magasins bien approvisionnés en produits d'usage courant à prix abordables ainsi qu'à offrir la même proposition de valeur attrayante à ses clients canadiens. La Société a mis en place plusieurs mesures préventives pour protéger la santé et la sécurité de ses employés et de ses clients, et elle continue d'affiner ses processus de travail pour s'adapter à ces circonstances sans précédent.

Il est impossible de prévoir la durée et de prendre la pleine mesure des répercussions économiques et des autres conséquences qu'aura la COVID-19 sur les activités commerciales et d'exploitation de la Société, tant à court terme qu'à long terme. Jusqu'à présent, la dégradation de la conjoncture économique s'est traduite par une hausse soudaine du taux de chômage au Canada, et elle pourrait conduire à une détérioration du bilan des consommateurs, tous ces facteurs étant susceptibles de se répercuter sur les habitudes de consommation et d'avoir un effet néfaste sur la performance financière de la Société.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées au 2 février 2020, au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018 ont été tirées des états financiers consolidés annuels audités de la Société et des notes annexes pour l'exercice 2020, l'exercice 2019 et l'exercice 2018.

	<u>13 semaines</u>	<u>14 semaines</u>	<u>52 semaines</u>	<u>53 semaines</u>	<u>52 semaines</u>
	<i>non audité</i>				
	<u>Périodes closes</u>		<u>Exercices clos</u>		
<i>(en milliers de dollars et d'actions, sauf les montants par action)</i>	<u>le 2 février 2020</u>	<u>le 3 février 2019</u>	<u>le 2 février 2020</u>	<u>le 3 février 2019</u>	<u>le 28 janvier 2018</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
		Chiffres retraités¹⁾		Chiffres retraités¹⁾	Chiffres non retraités⁹⁾
Données sur le résultat					
Ventes	1 065 201	1 059 714	3 787 291	3 548 503	3 266 090
Coût des produits vendus	588 739	579 925	2 134 933	1 964 516	1 965 171
Profit brut	476 462	479 789	1 652 358	1 583 987	1 300 919
Frais généraux	155 683	153 334	551 699	505 420	474 807
Dotation aux amortissements	63 247	63 937	242 785	233 378	70 550
Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(8 556)	-	(10 263)	-	-
Résultat d'exploitation	266 088	262 518	868 137	845 189	755 562
Coûts de financement	25 238	26 878	100 605	94 597	39 877
Autres produits	-	-	(2 835)	-	-
Résultat avant impôt	240 850	235 640	770 367	750 592	715 685
Impôt sur le résultat	62 133	64 634	206 328	205 606	196 275
Résultat net	178 717	171 006	564 039	544 986	519 410
Résultat net de base par action ordinaire	0,57 \$	0,54 \$	1,80 \$	1,68 \$	1,54 \$
Résultat net dilué par action ordinaire	0,57 \$	0,53 \$	1,78 \$	1,66 \$	1,52 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :					
De base	312 057	318 074	313 910	324 460	338 253
Après dilution	314 750	321 032	317 185	328 404	342 519
Autres données					
Croissance des ventes d'un exercice à l'autre	0,5 %	13,0 %	6,7 %	8,7 %	10,2 %
Croissance des ventes des magasins comparables ²⁾	2,0 %	2,6 %	4,3 %	2,7 %	5,2 %
Marge brute ³⁾	44,7 %	45,3 %	43,6 %	44,6 %	39,8 %
Frais généraux en pourcentage des ventes ³⁾	14,6 %	14,5 %	14,6 %	14,2 %	14,5 %
BAIIA ⁴⁾	329 335	326 455	1 110 922	1 078 567	826 112
Marge d'exploitation ³⁾	25,0 %	24,8 %	22,9 %	23,8 %	23,1 %
Dépenses d'investissement	39 813	56 729	140 622	180 807	131 920
Nombre de magasins ⁵⁾	1 291	1 225	1 291	1 225	1 160
Superficie moyenne des magasins (en pieds carrés bruts) ⁵⁾	10 277	10 217	10 277	10 217	10 120
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,044 \$	0,040 \$	0,176 \$	0,16 \$	0,15 \$

	<u>13 semaines</u>	<u>14 semaines</u>	<u>52 semaines</u>	<u>53 semaines</u>	<u>52 semaines</u>
	<i>non audité</i>				
	<u>Périodes closes</u>		<u>Exercices clos</u>		

DOLLARAMA INC.
RAPPORT DE GESTION

Le 1^{er} avril 2020

<i>(en milliers de dollars)</i>	le 2 février 2020 \$	le 3 février 2019 \$ Chiffres retraités ¹⁾	le 2 février 2020 \$	le 3 février 2019 \$ Chiffres retraités ¹⁾	le 28 janvier 2018 \$ Chiffres non retraités ⁹⁾
Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat d'exploitation et du BAIIA :					
Résultat d'exploitation	266 088	262 518	868 137	845 189	755 562
Ajouter la dotation aux amortissements	63 247	63 937	242 785	233 378	70 550
BAIIA	329 335	326 455	1 110 922	1 078 567	826 112
<i>Marge du BAIIA⁴⁾</i>	<i>30,9 %</i>	<i>30,8 %</i>	<i>29,3 %</i>	<i>30,4 %</i>	<i>25,3 %</i>
Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :					
BAIIA	329 335	326 455	1 110 922	1 078 567	826 112
Coûts de financement (déduction faite de l'amortissement des frais d'émission de titres de créance)	(31 894)	(30 285)	(96 790)	(87 254)	(36 312)
Comptabilisation de profits et de pertes sur la fixation du taux des obligations et sur les contrats à terme sur obligations	(94)	109	(378)	177	-
Transfert vers les stocks de pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	8 646	-
Comptabilisation des profits réalisés sur les contrats de change	-	-	-	-	3 851
Règlement en trésorerie des pertes sur les contrats de change	-	-	-	-	(10 266)
Impôt exigible	(58 766)	(67 387)	(191 313)	(203 562)	(189 978)
Incitatifs à la location différés	-	-	-	-	5 348
Allocations reçues du propriétaire différées	-	-	-	-	10 607
Comptabilisation des allocations reçues du propriétaire différées et des frais de location différés	-	-	-	-	(4 666)
Rémunération fondée sur des actions	1 303	1 746	5 448	6 466	6 559
Profit lié à la modification de contrats de location	(173)	(796)	(762)	(1 362)	-
Perte à la cession d'actifs	-	-	-	-	207
Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(8 556)	-	(10 263)	-	-
	231 155	229 842	816 864	801 678	611 462
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	20 956	48 578	(84 356)	(115 724)	25 872
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	252 114	278 420	732 508	685 954	637 334

	Aux		
	2 février 2020 \$	3 février 2019 \$ Chiffres retraités ¹⁾	29 janvier 2018 \$ Chiffres retraités ^{1), 10)}
Données tirées de l'état de la situation financière			
Trésorerie	90 464	50 371	54 844
Stocks	623 490	581 241	490 927
Total des actifs courants	764 497	688 520	564 725
Immobilisations corporelles	644 011	586 027	490 988
Actifs au titre de droits d'utilisation	1 283 778	1 208 461	1 142 495
Total de l'actif	3 716 456	3 359 669	3 069 036
Total des passifs courants	1 092 484	443 234	860 518
Total des passifs non courants	2 716 168	3 233 819	2 540 276
Total de la dette ⁶⁾	1 883 407	1 907 383	1 671 192
Dette nette ⁷⁾	1 792 943	1 857 012	1 616 348
Capitaux propres déficitaires	(92 196)	(317 384)	(331 758)

(en milliers de dollars)

	Aux		
	2 février 2020 \$	3 février 2019 \$	29 janvier 2018 \$ 10)
Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et du total de la dette :			
Billets non garantis de premier rang portant intérêt comme suit :			
Taux annuel fixe de 3,55 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 6 novembre 2023 (les « billets à taux fixe à 3,55 % »)	500 000	500 000	-
Taux annuel fixe de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 10 novembre 2022 (les « billets à taux fixe à 2,203 % »)	250 000	250 000	250 000
Taux annuel fixe de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 22 juillet 2021 (les « billets à taux fixe à 2,337 % »)	525 000	525 000	525 000
Taux annuel fixe de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, remboursés le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe à 3,095 % » et, collectivement avec les billets à taux fixe à 3,55 %, les billets à taux fixe à 2,203 % et les billets à taux fixe à 2,337 %, les « billets à taux fixe »)	-	-	400 000
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base, payable trimestriellement, échéant le 1 ^{er} février 2021 (les « billets à taux variable de série 3 »)	300 000	300 000	-
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base, payable trimestriellement, échéant le 16 mars 2020 (les « billets à taux variable de série 2 »)	300 000	300 000	300 000
Facilités de crédit renouvelables non garanties (collectivement, la « facilité de crédit »)	-	25 000	191 000
Intérêt à payer sur les billets non garantis de premier rang	8 407	7 383	5 192
Total de la dette	1 883 407	1 907 383	1 671 192

Le tableau suivant présente un rapprochement du total de la dette et de la dette nette :

Total de la dette	1 883 407	1 907 383	1 671 192
Trésorerie	(90 464)	(50 371)	(54 844)
Dette nette⁷⁾	1 792 943	1 857 012	1 616 348

Le tableau suivant présente un rapprochement du déficit et des résultats non distribués ajustés :

	Aux		
	2 février 2020	3 février 2019	29 janvier 2018
	\$	\$	\$ 9)
Déficit	(574 110)	(765 202)	(742 821)
Prix payé excédant la valeur comptable des actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	3 707 976	3 390 260	2 874 638
Résultats non distribués ajustés⁸⁾	3 133 866	2 625 058	2 131 817

Le déficit au 2 février 2020 ne reflète pas une mauvaise performance opérationnelle ni une détérioration de celle-ci. Il découle du fait qu'une part importante de la contrepartie en trésorerie pour le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société est portée en diminution des résultats non distribués et que le cours du marché auquel les actions sont rachetées excède considérablement la valeur comptable de ces actions. Par conséquent, les capitaux propres déficitaires de la Société aux fins comptables s'établissaient à 92,2 M\$ au 2 février 2020. La direction estime que le rachat d'actions demeure une stratégie efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires et constitue une utilisation appropriée des fonds de la Société.

- 1) Les chiffres présentés ci-dessus reflètent l'adoption de la norme IFRS 16 le 4 février 2019. Se reporter aux notes 3 et 6 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2020 pour plus de précisions sur l'adoption de la norme IFRS 16. Les chiffres comparatifs ont été retraités.
- 2) La croissance des ventes des magasins comparables constitue une mesure de l'augmentation ou de la diminution, selon le cas, en pourcentage des ventes des magasins, y compris les magasins relocalisés et agrandis, ouverts depuis au moins 13 mois d'exercice complets par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent.
- 3) La marge brute correspond au profit brut divisé par les ventes. Les frais généraux en pourcentage des ventes correspondent aux frais généraux divisés par les ventes. La marge d'exploitation correspond au résultat d'exploitation divisé par les ventes.
- 4) Le BAIIA, une mesure hors PCGR, représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements. La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les ventes.
- 5) À la fin de la période.
- 6) Le total de la dette, une mesure hors PCGR, représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
- 7) La dette nette, une mesure hors PCGR, représente le total de la dette, moins la trésorerie.
- 8) Les résultats non distribués ajustés, une mesure hors PCGR, représentent le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 2 février 2020 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.
- 9) Les données tirées de l'état du résultat net et du tableau des flux de trésorerie présentés pour l'exercice 2018 n'ont pas été retraitées pour refléter IFRS 9 et IFRS 16, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Normes et interprétations importantes », ce qui rend la comparaison avec les données des exercices 2019 et 2020 non significative.
- 10) Les données au 29 janvier 2018 sont celles de l'état de la situation financière d'ouverture retraité de l'exercice 2019.

Résultats d'exploitation

Analyse des résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2020

Suit un aperçu de la performance financière de la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 comparativement à celle du quatrième trimestre de l'exercice 2019.

Ventes

Le quatrième trimestre de l'exercice 2020 comptait 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2019 en a compté 14. Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2020 ont augmenté de 0,5 % pour s'établir à 1 065,2 M\$, alors qu'elles étaient de 1 059,7 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Compte non tenu des ventes de la semaine additionnelle au quatrième trimestre de l'exercice 2019, qui ont totalisé 57,7 M\$, la croissance des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 aurait été de 6,3 %. La croissance interne soutenue des ventes a été alimentée par la croissance équilibrée des ventes des magasins comparables et du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 225 magasins en date du 3 février 2019 à 1 291 magasins en date du 2 février 2020.

Sur une base de 13 semaines, les ventes des magasins comparables ont progressé de 2,0 %, en sus d'une croissance de 2,6 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La croissance des ventes des magasins comparables au quatrième trimestre de l'exercice 2020 s'explique par la hausse de 2,4 % du montant moyen des transactions, y compris l'augmentation du nombre d'articles par panier, et par une diminution de 0,4 % du nombre de transactions. La croissance des ventes des magasins comparables pour le trimestre à l'étude, en particulier le nombre de transactions, reflète l'incidence négative du décalage calendaire année sur année, l'exercice 2020 comptant 52 semaines alors que l'exercice 2019 en comptait 53. Aux fins de la comparaison des deux périodes, ce décalage s'est traduit par une semaine de moins avant les Fêtes au quatrième trimestre de l'exercice 2020, semaine durant laquelle les ventes sont traditionnellement élevées et qui a été remplacée par une semaine de plus à la fin janvier, au cours de laquelle les ventes sont traditionnellement faibles. À cela s'ajoute la comptabilisation de trois jours de magasinage d'Halloween de moins au troisième trimestre de l'exercice 2020, comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2019. Compte non tenu de l'incidence du décalage calendaire, les ventes des magasins comparables ont progressé de 3,8 % d'un exercice à l'autre, y compris une hausse de 1,2 % du nombre de transactions.

Les nouveaux magasins, qui ne font pas encore partie des magasins comparables, enregistrent des ventes annuelles d'environ 2,3 M\$ au cours de leurs deux premières années d'activité, et la période moyenne de remboursement du capital investi est d'environ deux ans.

Pour le trimestre, 71,0 % des ventes de la Société provenaient de produits vendus à un prix supérieur à 1,25 \$, comparativement à 69,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 44,7 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 45,3 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. La diminution de la marge brute s'explique principalement par une légère baisse de la marge sur les produits, par l'augmentation des ventes d'articles à plus faible marge ainsi que par la légère hausse de certaines dépenses liées à la logistique.

La marge brute comprend les ventes faites par la Société à Dollarcity, à titre de fournisseur direct, ce qui représente environ 1 % des ventes totales de la Société, ainsi qu'une marge bénéficiaire nominale. Par conséquent, ces ventes ont eu une incidence négligeable sur la marge brute globale du trimestre considéré et du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Frais généraux

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 ont totalisé 155,7 M\$, par rapport à 153,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation résulte principalement de la croissance continue du nombre total de magasins.

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 ont représenté 14,6 % des ventes, comparativement à 14,5 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. L'augmentation de 0,1 % découle essentiellement de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre attribuable aux hausses salariales.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a diminué de 0,7 M\$, passant de 63,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 à 63,2 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. Cette baisse s'explique par la dotation aux amortissements comptabilisée pour une semaine supplémentaire au quatrième trimestre de l'exercice 2019. Compte non tenu de cette semaine supplémentaire, la dotation aux amortissements aurait été plus élevée d'un trimestre à l'autre pour l'exercice 2020, en raison surtout des investissements dans les projets de technologies de l'information, les nouveaux magasins et les immeubles. Cette dotation aux amortissements tient compte de la dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux magasins et aux installations d'exploitation, calculée conformément aux dispositions d'IFRS 16 pour les deux périodes.

Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, la quote-part de 50,1 % revenant à la Société du résultat net de Dollarcity pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019, période qui correspond au quatrième trimestre de Dollarcity, s'est établie à 8,6 M\$. La participation de la Société dans Dollarcity est comptabilisée comme une entreprise commune selon la méthode de la mise en équivalence.

Coûts de financement

Les coûts de financement ont diminué de 1,7 M\$, passant de 26,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 à 25,2 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. Cette diminution est essentiellement attribuable aux coûts de financement comptabilisés pour une semaine supplémentaire au quatrième trimestre de l'exercice 2019. Les coûts de financement comprennent les coûts liés aux obligations locatives calculées conformément aux dispositions de la norme IFRS 16 pour les deux périodes.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 2,5 M\$, passant de 64,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 à 62,1 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, du fait que l'exercice 2020 comptait une semaine de moins de revenus imposables. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 était de 26,9 %, contre 27,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les quatrièmes trimestres des exercices 2020 et 2019 était, respectivement, de 25,8 % et de 27,4 %. Le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 2 février 2020 est inférieur au taux d'imposition prescrit par la loi, car il exclut l'incidence fiscale de la quote-part revenant à la Société du résultat net de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, de laquelle la charge d'impôt de Dollarcity a déjà été déduite.

Résultat net

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, le résultat net a augmenté pour atteindre 178,7 M\$, soit 0,57 \$ par action ordinaire après dilution, contre 171,0 M\$, soit 0,53 \$ par action ordinaire après dilution, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse des ventes même si un exercice de 52 semaines a fait suite à un exercice de 53 semaines et à l'inclusion de la quote-part revenant à la Société du résultat net de Dollarcity, facteurs contrebalancés en partie par la légère diminution des marges et par la hausse des frais généraux en pourcentage des ventes. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société au cours des 12 derniers mois a également eu une incidence positive sur le résultat par action ordinaire.

Analyse des résultats de l'exercice 2020

Suit un aperçu de notre performance financière pour l'exercice 2020 comparativement à celle de l'exercice 2019.

Ventes

L'exercice 2020 comptait 52 semaines alors que l'exercice 2019 a compté 53 semaines. Les ventes de l'exercice 2020 ont augmenté de 6,7 % pour s'établir à 3 787,3 M\$, alors qu'elles étaient de 3 548,5 M\$ pour l'exercice 2019. Compte non tenu des ventes de la semaine additionnelle de l'exercice 2019, qui ont totalisé 57,7 M\$, la croissance des ventes pour l'exercice 2020 aurait été de 8,5 %. La croissance interne soutenue des ventes au cours de l'exercice 2020 a été alimentée par la croissance équilibrée des ventes des magasins comparables et du nombre total de magasins Dollarama au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 225 magasins en date du 3 février 2019 à 1 291 magasins en date du 2 février 2020.

Sur une base de 52 semaines, les ventes des magasins comparables ont progressé de 4,3 % pour l'exercice 2020, en sus de la progression de 2,7 % pour l'exercice 2019. La croissance des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2020 s'explique par la hausse de 3,4 % du montant moyen des transactions, et par l'augmentation de 0,9 % du nombre de transactions. L'augmentation du nombre de transactions s'explique surtout par les initiatives de marchandisage en cours en magasin.

Pour l'exercice 2020, 70,9 % des ventes provenaient de produits vendus à un prix supérieur à 1,25 \$, comparativement à 69,7 % pour l'exercice 2019.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 43,6 % des ventes pour l'exercice 2020, comparativement à 44,6 % des ventes pour l'exercice 2019. La diminution de la marge brute s'explique principalement par la légère baisse de la marge sur les produits, par l'augmentation des ventes d'articles à plus faible marge ainsi que par la légère hausse de certaines dépenses liées à la logistique. La marge brute comprend les ventes faites par la Société à Dollarcity, à titre de fournisseur direct, qui ont représenté environ 1 % des ventes totales de la Société pour l'exercice 2020, ainsi qu'une marge bénéficiaire nominale. Par conséquent, ces ventes ont eu une incidence négligeable sur la marge brute de l'exercice 2020 et de l'exercice 2019.

Frais généraux

Les frais généraux pour l'exercice 2020 ont totalisé 551,7 M\$, soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 505,4 M\$ pour l'exercice 2019. Cette augmentation résulte principalement de la croissance continue du nombre total de magasins, en partie contrebalancée par les coûts associés à la semaine additionnelle de l'exercice 2019. Les frais généraux pour l'exercice 2020 ont représenté 14,6 % des ventes, comparativement à 14,2 % des ventes pour l'exercice 2019. La hausse de 0,4 % découle essentiellement de la légère augmentation des coûts de main-d'œuvre attribuable aux hausses salariales et du moment de certaines dépenses.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 9,4 M\$, passant de 233,4 M\$ pour l'exercice 2019 à 242,8 M\$ pour l'exercice 2020. Cette augmentation est liée principalement aux investissements dans les projets de technologies de l'information, les nouveaux magasins et les immeubles, en partie contrebalancée par les coûts comptabilisés pour une semaine additionnelle au cours de l'exercice 2019.

Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

Pour l'exercice 2020, la quote-part de 50,1 % revenant à la Société du résultat net de Dollarcity pour la période allant du 14 août 2019, date de clôture de l'acquisition, au 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice de Dollarcity, s'est établie à 10,3 M\$.

Coûts de financement

Les coûts de financement ont augmenté de 6,0 M\$, passant de 94,6 M\$ pour l'exercice 2019 à 100,6 M\$ pour l'exercice 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement des emprunts moyens au titre de la dette à long terme et à la légère hausse des taux d'intérêt sur la dette, facteurs contrebalancés en partie par les coûts de financement comptabilisés pour une semaine supplémentaire au cours de l'exercice 2019.

Autres produits

Les autres produits pour l'exercice 2020 comprennent un profit non récurrent de 2,8 M\$, ou 2,1 M\$ après impôt, qui correspond à l'écart entre la juste valeur de l'option d'achat de 50,1 % des actions émises et en circulation de Dollarcity et le prix d'acquisition estimatif de ce placement au 14 août 2019, date de clôture de l'acquisition.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 0,7 M\$, passant de 205,6 M\$ pour l'exercice 2019 à 206,3 M\$ pour l'exercice 2020, en raison de la hausse du résultat avant impôt. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour les exercices 2020 et 2019 était respectivement de 26,9 % et de 27,0 %. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les exercices 2020 et 2019 était respectivement de 26,8 % et de 27,4 %.

Résultat net

Pour l'exercice 2020, le résultat net a augmenté pour atteindre 564,0 M\$, soit 1,78 \$ par action ordinaire après dilution, contre 545,0 M\$, soit 1,66 \$ par action ordinaire après dilution pour l'exercice 2019. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 6,7 % des ventes, à l'inclusion de la quote-part revenant à la Société du résultat net de Dollarcity et au profit non récurrent sur l'option d'achat, contrebalancés en partie par la légère baisse des marges et par la hausse des frais généraux en pourcentage des ventes. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société au cours des 12 derniers mois a également eu une incidence positive sur le résultat par action ordinaire.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2020				Exercice 2019 ¹⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1 ²⁾
Données tirées de l'état du résultat net	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	1 065 201	947 649	946 405	828 036	1 059 714	864 267	868 453	756 069
Résultat net	178 717	138 627	143 183	103 512	171 006	132 093	140 350	101 537
Résultat net par action ordinaire								
De base	0,57 \$	0,44 \$	0,45 \$	0,33 \$	0,54 \$	0,41 \$	0,43 \$	0,31 \$
Dilué	0,57 \$	0,44 \$	0,45 \$	0,33 \$	0,53 \$	0,40 \$	0,42 \$	0,31 \$

¹⁾ Les chiffres présentés reflètent l'adoption de la norme IFRS 16 le 4 février 2019. Se reporter aux notes 3 et 6 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2020 pour plus de précisions sur l'adoption de la norme IFRS 16. Les chiffres comparatifs ont été retraités.

²⁾ Les montants par action pour le premier trimestre de l'exercice 2019 reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions.

Dans le passé, nous avons enregistré notre chiffre d'affaires le plus faible au premier trimestre et notre chiffre d'affaires le plus élevé au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisées en décembre. En général, le chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. La survenance de conditions météorologiques inhabituellement défavorables qui perturberaient nos activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe comme la période des Fêtes ou d'autres fêtes importantes pourrait avoir un effet défavorable sur notre réseau de distribution et sur l'achalandage de nos magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Situation de trésorerie et ressources en capital

Flux de trésorerie pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020

(en milliers de dollars)	13 semaines	14 semaines	Variation
	Périodes closes		
	le 2 février 2020	le 3 février 2019	
	\$	\$	\$
		Chiffres retraités ¹⁾	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	252 114	278 420	(26 306)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(40 528)	(56 598)	16 070
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(185 118)	(250 294)	65 176
Variation nette de la trésorerie	26 468	(28 472)	54 940

¹⁾ Les chiffres présentés ci-dessus reflètent l'adoption de la norme IFRS 16 le 4 février 2019. Se reporter aux notes 3 et 6 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2020 pour plus de précisions sur l'adoption de la norme IFRS 16. Les chiffres comparatifs ont été retraités.

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 252,1 M\$, comparativement à 278,4 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette baisse est attribuable à la diminution des flux de trésorerie provenant du fonds de roulement, en partie contrebalancée par le résultat plus élevé pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2019.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 40,5 M\$, comparativement à 56,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des dépenses d'investissement découlant de l'ouverture d'un plus petit nombre de magasins au quatrième trimestre de l'exercice 2020, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à la diminution des dépenses d'investissement attribuables à l'agrandissement du centre de distribution.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 185,1 M\$, comparativement à 250,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette baisse découle du rachat, par la Société, d'un nombre moins élevé d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice 2020 et du remboursement moindre de passifs par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie pour l'exercice 2020

	52 semaines	53 semaines	Variation
	Exercices clos		
	le 2 février 2020	le 3 février 2019	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$
		Chiffres retraités ¹⁾	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	732 508	685 954	46 554
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(199 313)	(179 512)	(19 801)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(493 102)	(510 915)	17 813
Variation nette de la trésorerie	40 093	(4 473)	44 566

¹⁾ Les chiffres présentés ci-dessus reflètent l'adoption de la norme IFRS 16 le 4 février 2019. Se reporter aux notes 3 et 6 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2020 pour plus de précisions sur l'adoption de la norme IFRS 16. Les chiffres comparatifs ont été retraités.

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 732,5 M\$, comparativement à 686,0 M\$ pour l'exercice 2019. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du résultat net pour l'exercice 2020 comparativement à celui de l'exercice précédent et à l'utilisation moindre du fonds de roulement aux fins de l'achat de stocks.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 199,3 M\$, comparativement à 179,5 M\$ pour l'exercice 2019. Cette hausse est principalement attribuable au paiement initial de 40,0 M\$ US (52,8 M\$) pour l'acquisition d'une participation de 50,1 % dans Dollarcity, en partie contrebalancé par la baisse des dépenses d'investissement, celles de l'exercice de 2019 ayant été marquées par l'acquisition, par la Société, du centre de distribution (auparavant loué) pour une contrepartie de 39,0 M\$.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 493,1 M\$, comparativement à 510,9 M\$ pour l'exercice 2019. Cette baisse découle du rachat, par la Société, d'un nombre moins élevé d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice 2020 et du remboursement moindre de passifs par rapport à celui de l'exercice précédent, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des emprunts au titre de la dette à long terme.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se rapportent principalement aux investissements dans les projets de technologies de l'information, dans les nouveaux magasins, ainsi qu'à l'accroissement de la capacité de distribution et d'entreposage.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement ont totalisé 39,8 M\$, comparativement à 56,7 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette diminution est essentiellement attribuable à l'ouverture d'un plus petit nombre de magasins au quatrième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent et à la baisse des investissements liés à l'agrandissement du centre de distribution.

Pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement ont totalisé 140,6 M\$, comparativement à 180,8 M\$ pour l'exercice 2019. Cette diminution s'explique principalement par les investissements plus importants qui ont été consacrés à l'agrandissement du centre de distribution au cours de l'exercice 2019, lorsque la Société a fait l'acquisition du centre de distribution (auparavant loué) auprès d'une partie liée pour 39 M\$.

Ressources en capital

La Société tire de ses activités d'exploitation des flux de trésorerie suffisants pour financer sa stratégie de croissance prévue au Canada et en Amérique latine, assurer le service de sa dette et verser des dividendes aux actionnaires. Au 2 février 2020, la Société disposait d'une encaisse de 90,5 M\$ et d'un montant disponible de 499,5 M\$ aux termes de sa facilité de crédit, et au 30 mars 2020, la Société disposait d'une encaisse d'environ 490,0 M\$ et d'un montant disponible d'environ 135,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit.

La capacité de la Société de payer le capital et les intérêts sur sa dette, de la refinancer, ou de générer des fonds suffisants pour financer les dépenses d'investissement et les placements prévus, dépendra de sa performance future, laquelle, dans une certaine mesure, sera tributaire de la conjoncture économique, de facteurs d'ordre financier, de la concurrence, du cadre législatif et réglementaire et d'autres facteurs qui sont indépendants de sa volonté.

À moins de nouvelles circonstances extraordinaires découlant de la pandémie de COVID-19, compte tenu de la vigueur actuelle de son résultat, la Société croit que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible aux termes de la facilité de crédit lui permettront de combler ses besoins en liquidités futurs aux fins de l'exploitation, y compris le paiement du solde estimatif du prix d'acquisition de la participation de 50,1 % dans Dollarcity.

La Société examine le solde estimatif du prix d'acquisition de la participation de 50,1 % dans Dollarcity chaque trimestre.

Les hypothèses de la Société concernant ses besoins en liquidités futurs pourraient se révéler inexactes, et les fonds auxquels les sources décrites aux présentes lui donnent accès pourraient ne pas être suffisants pour lui permettre d'assurer le service de sa dette et de pourvoir au règlement de toute charge imprévue.

Billets non garantis de premier rang

	2 février 2020	3 février 2019
	\$	\$
Les titres de créance à long terme en cours se composent des éléments suivants :		
Billets non garantis de premier rang portant intérêt comme suit :		
Taux annuel fixe de 3,55 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 6 novembre 2023 (les « billets à taux fixe à 3,55 % »)	500 000	500 000
Taux annuel fixe de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 10 novembre 2022 (les « billets à taux fixe à 2,203 % »)	250 000	250 000
Taux annuel fixe de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 22 juillet 2021 (les « billets à taux fixe à 2,337 % » et, collectivement avec les billets à taux fixe à 3,55 % et les billets à taux fixe à 2,203 %, les « billets à taux fixe »)	525 000	525 000
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base, payable trimestriellement, échéant le 1 ^{er} février 2021 (les « billets à taux variable de série 3 »)	300 000	300 000
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base, payable trimestriellement, remboursés le 16 mars 2020 (les « billets à taux variable de série 2 » et, collectivement avec les billets à taux variable de série 3, les « billets à taux variable »)	300 000	300 000
Facilités de crédit renouvelables non garanties (collectivement, la « facilité de crédit »)	-	25 000
Moins les frais d'émission des titres de créance non amortis	(6 624)	(9 155)
Intérêt à payer sur les billets à taux variable et les billets à taux fixe (collectivement, les « billets non garantis de premier rang »)	8 407	7 383
	<u>1 876 783</u>	<u>1 898 228</u>
Partie courante (y compris les billets à taux variable de série 3 et les billets à taux variable de série 2 échéant le 1 ^{er} février 2021 et le 16 mars 2020, respectivement, les frais d'émissions de titres de créance non amortis et l'intérêt à payer sur les billets non garantis de premier rang	(606 494)	(7 383)
	<u>1 270 289</u>	<u>1 890 845</u>

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des billets non garantis de premier rang au 2 février 2020 et au 3 février 2019.

	2 février 2020		3 février 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Billets à taux fixe				
Billets à taux fixe à 3,55 %	500 874	523 480	500 082	504 470
Billets à taux fixe à 2,203 %	250 664	250 958	250 477	241 543
Billets à taux fixe à 2,337 %	524 686	527 678	524 256	517 435
Billets à taux variable				
Billets à taux variable de série 3	301 302	300 204	299 287	297 351
Billets à taux variable de série 2	300 754	300 156	300 707	300 180
	<u>1 878 280</u>	<u>1 902 476</u>	<u>1 874 809</u>	<u>1 860 979</u>

Facilité de crédit

Au 2 février 2020, la Société avait accès à trois facilités de crédit renouvelables non garanties distinctes qui totalisent 500,0 M\$ (collectivement, la « facilité de crédit ») aux termes de la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour alors en vigueur intervenue entre la Société et les prêteurs (dans sa version modifiée, la « convention de crédit »). Au 2 février 2020, la facilité A, de 250,0 M\$, était disponible jusqu'au 27 septembre 2024; la facilité B et la facilité C, respectivement de 200,0 M\$ et de 50,0 M\$, étaient disponibles jusqu'au 29 septembre 2021.

Au 2 février 2020, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit, hormis des lettres de crédit émises pour l'achat de stocks totalisant 0,5 M\$. Au 2 février 2020, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière.

Le 14 février 2020, la Société et les prêteurs ont conclu la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour qui reflète les modifications qu'il a été convenu d'apporter à la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour, notamment l'ajout d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable, la facilité D, d'un montant de 300,0 M\$, disponible jusqu'au 12 février 2021. Cette facilité supplémentaire fait passer le total des engagements de 500,0 M\$ à 800,0 M\$ et sert de garantie de liquidités aux fins du remboursement des billets de trésorerie américains émis dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis.

Le 13 mars 2020, la Société et les prêteurs ont conclu la première convention de modification de la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour afin de proroger du 29 septembre 2021 au 29 septembre 2022 la date d'échéance de la facilité B et de la facilité C.

Aux termes de la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, y compris les engagements existants, à 1,5 G\$.

La troisième convention de crédit modifiée et mise à jour oblige la Société à continuer de respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location. La Société a la possibilité d'effectuer des emprunts en dollars canadiens et américains.

La facilité de crédit reste cautionnée par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La troisième convention de crédit modifiée et mise à jour est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des sociétés du même groupe. La troisième convention de crédit modifiée et mise à jour limite également la capacité de la Société de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Obligations contractuelles, arrangements non comptabilisés et engagements

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 2 février 2020. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

<i>(en milliers de dollars)</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes d'exploitation et charges à payer	174 254	69 316	-	-	243 570
Dividendes à verser	13 737	-	-	-	13 737
Obligations locatives ¹⁾	65 205	162 515	758 100	772 738	1 758 558
Remboursement de capital sur :					
les billets à taux fixe à 3,55 %	-	-	500 000	-	500 000
les billets à taux fixe à 2,203 %	-	-	250 000	-	250 000
les billets à taux fixe à 2,337 %	-	-	525 000	-	525 000
les billets à taux variable de série 3	-	300 000	-	-	300 000
les billets à taux variable de série 2	300 000	-	-	-	300 000
la facilité de crédit	-	-	-	-	-
Versements d'intérêts sur :					
les billets à taux fixe à 3,55 %	-	17 750	53 250	-	71 000
les billets à taux fixe à 2,203 %	-	5 508	11 015	-	16 523
les billets à taux fixe à 2,337 %	-	12 269	6 135	-	18 404
les billets à taux variable ²⁾	3 632	5 088	-	-	8 720
	<u>556 828</u>	<u>572 446</u>	<u>2 103 500</u>	<u>772 738</u>	<u>4 005 512</u>

¹⁾ Représentent les loyers annuels de base et les autres montants payés aux propriétaires qui sont fixes ou qui varient en fonction d'un indice ou d'un taux.

²⁾ D'après les taux d'intérêt en vigueur le 2 février 2020.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés, les lettres de crédit ainsi que les engagements de la Société au 2 février 2020.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Lettres de crédit	<u>230</u>	<u>239</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>469</u>

Outre les lettres de crédit, la Société n'est assujettie à aucun autre arrangement ou engagement non comptabilisé.

Instruments financiers

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture d'achats de marchandises prévus.

La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

La Société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tout comme les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent ces opérations de couverture. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont constatés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la nature des risques découlant des dérivés ni dans la gestion de ces risques au cours de l'exercice 2020.

Pour une description des instruments financiers dérivés de la Société, se reporter aux notes 3 et 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2020.

Transactions entre parties liées

Baux immobiliers

Au 2 février 2020, la Société louait 19 magasins, cinq entrepôts, ainsi que son siège social auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy, aux termes de baux à long terme. Les paiements de loyers associés à ces baux conclus avec des parties liées sont évalués au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Au 2 février 2020, le montant total des obligations locatives dû à des entités sous le contrôle de la famille Rossy s'élevait à 52,4 M\$ (62,0 M\$ au 3 février 2019).

Les frais de location facturés par des entités contrôlées par la famille Rossy et dont ne tiennent pas compte les obligations locatives ont respectivement totalisé 1,7 M\$ et 7,0 M\$ pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 2 février 2020 (respectivement, 1,7 M\$ et 6,9 M\$ pour les périodes de 14 semaines et de 53 semaines closes le 3 février 2019, le dernier montant comprenant les charges liées au centre de distribution jusqu'au 21 février 2018, date à laquelle il a été acquis par la Société).

Biens immobiliers

Le 21 février 2018, la Société a acquis son centre de distribution existant, qu'elle louait auparavant auprès d'une entité contrôlée par la famille Rossy, pour une contrepartie totale de 39,0 M\$, dont une tranche de 16,8 M\$ a été comptabilisée au titre du terrain et une tranche de 22,2 M\$, au titre de l'immeuble. Cette acquisition a constitué une transaction avec une partie liée réalisée à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché, à partir d'une évaluation indépendante.

Dollarcity

En 2013, Dollarama International, filiale entièrement détenue par la Société, a conclu une convention de licence et de services avec Dollarcity. Au 2 février 2020, la créance à recevoir de Dollarcity pour les produits vendus, les actifs sous licence et les services fournis aux termes de la convention de licence et de services totalisait 20,6 M\$ US (27,2 M\$), et ce montant est garanti par des lettres de crédit jusqu'à concurrence de 20,0 M\$ US (26,5 M\$). Pour la période allant du 14 août 2019 au 2 février 2020, les produits vendus à Dollarcity qui sont expédiés directement à partir des entrepôts de la Société se sont établis à 7,1 M\$ US (9,3 M\$).

Aux termes de la convention entre actionnaires datée du 14 août 2019, les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont une option de vente selon laquelle ils peuvent exiger, dans certaines circonstances, que Dollarama International rachète les actions de Dollarcity qu'ils détiennent à la juste valeur de marché. Ce droit peut être exercé dans le cours normal des activités à compter du 1^{er} octobre 2022, sous réserve de seuils relatifs à la taille de la transaction, de seuils d'actionnariats obligatoires et de périodes de blocage, entre autres conditions et restrictions. Ce droit pourrait aussi être exercé lorsque surviennent certains événements extraordinaires, notamment un changement de contrôle de la Société et la vente de Dollarcity.

Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2020.

Évaluation des stocks

Estimation – Les stocks en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré.

Les stocks comprennent les articles démarqués selon la meilleure estimation de la direction par rapport à leur valeur de réalisation nette, lesquels sont inclus dans le coût des produits vendus dans la période au cours de laquelle la démarque a été établie. La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de merchandising futurs et les freintes de stocks. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks, et en particulier les freintes de stocks, peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

Durée des contrats de location

Estimation – Pour déterminer la durée des contrats de location, la direction prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prorogation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Les options de prorogation (ou les périodes visées par des options de résiliation) sont prises en compte dans la détermination de la durée des contrats de location uniquement si la Société a la certitude raisonnable que l'option de prorogation (ou l'option de résiliation) sera exercée. La Société réapprécie si elle a la certitude raisonnable d'exercer une option de prorogation ou une option de résiliation s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui influe sur cette appréciation et qui dépend de sa volonté. IFRS 16 exige également de nouvelles estimations en raison du taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les obligations locatives.

Prix d'acquisition de la participation de 50,1 % dans Dollarcity

Estimation – Pour calculer le solde à payer du prix d'acquisition de la participation de 50,1 % dans Dollarcity, la Société pose des jugements, formule des hypothèses et fait des estimations ayant trait aux projections financières de Dollarcity et à d'autres ajustements. L'estimation du prix d'acquisition est fondée sur des projections financières, alors que le prix d'acquisition final sera fondé sur les états financiers audités.

Principales normes et interprétations

Adoption de nouvelles normes comptables et de normes comptables modifiées

Adoption de la norme IFRS 16 – Contrats de location

La Société a adopté les exigences d'IFRS 16 *Contrats de location*, le 4 février 2019, en remplacement d'IAS 17 *Contrats de location*. La nouvelle norme exige que le preneur comptabilise des obligations locatives correspondant aux paiements de loyers futurs et des actifs au titre des droits d'utilisation relativement à la plupart des contrats de location, et les inscrive à l'état de la situation financière, sauf en ce qui concerne les contrats de location qui répondent à des critères d'exception limités. Comme la Société était assujettie à d'importantes obligations contractuelles sous forme de contrats de location simple conformément à IAS 17, l'adoption de la norme IFRS 16 a donné lieu à une hausse significative des actifs et des passifs et à des changements touchant le moment de la comptabilisation des charges associées aux contrats de location.

IFRS 16 a été appliquée aux états financiers consolidés annuels audités sur lesquels porte le présent rapport de gestion, selon la méthode rétrospective intégrale. La Société a par conséquent retraité l'information comparative pour l'exercice 2019 et l'état de la situation financière d'ouverture daté du 29 janvier 2018 comme si IFRS 16 avait toujours été en vigueur.

Certaines charges liées aux contrats de location auparavant comptabilisées dans les frais d'occupation sont maintenant comptabilisées à titre de charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation et à titre de charge d'intérêts liée aux obligations locatives connexes. La charge d'amortissement est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location, tandis que la charge d'intérêts diminue sur la durée d'utilité du contrat de location, à mesure que l'obligation est remboursée.

Se reporter aux notes 6 et 7 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2020 pour plus de précisions sur ces modifications.

Méthode la mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence est utilisée par la Société pour comptabiliser ses participations dans des sociétés affiliées lorsqu'elle exerce une influence notable, mais qu'elle ne détient pas le contrôle sur les activités de ces sociétés affiliées.

Risques et incertitudes

Le contrôle et l'amélioration des activités sont des préoccupations constantes au sein de la Société. La compréhension et la gestion des risques font donc partie intégrante du processus de planification stratégique de la Société. Le conseil d'administration exige de la haute direction de la Société qu'elle détermine et gère de façon appropriée les principaux risques liés aux activités commerciales de la Société.

Les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation futurs de la Société sont regroupés dans les catégories suivantes :

- risques liés aux activités d'exploitation;
- risques financiers;
- risques de marché;
- risques liés aux ressources humaines;
- risques liés à la technologie;
- risques liés à la stratégie et à la structure juridique;
- risques liés à la poursuite des activités;
- risques juridiques et réglementaires.

La Société gère ces risques de façon continue et s'est dotée de lignes directrices dans le but d'atténuer ces risques de manière à réduire leur incidence financière. Elle souscrit également une garantie d'assurance complète, à coût raisonnable, qui la protège contre la plupart des événements assurables. De plus, la Société recueille et analyse régulièrement des données économiques et des informations sur ses concurrents, et la haute direction tient compte des résultats de ces analyses au moment de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. La Société ne peut toutefois garantir que les lignes directrices élaborées et les mesures prises donneront le résultat escompté.

Risques liés aux activités d'exploitation

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue de se propager et a des effets considérables sur les activités économiques mondiales. Les mesures imposées par les autorités gouvernementales à l'échelle mondiale, y compris le Canada, pour freiner la transmission du virus se sont notamment traduites par la fermeture de services et de commerces non essentiels dans certains territoires.

La Société a été reconnue comme un commerce essentiel au Canada. Cependant, les mesures instaurées par les autorités gouvernementales canadiennes ont forcé la fermeture temporaire de plusieurs magasins, surtout dans les centres commerciaux, et la Société ne sera pas nécessairement en mesure de compenser les ventes perdues dans ses autres magasins ou lorsque les magasins fermés rouvriront leurs portes. La Société pourrait aussi procéder volontairement à une fermeture temporaire de magasins si un employé reçoit un diagnostic de COVID-19, et elle ne sera pas nécessairement en mesure de rouvrir rapidement un magasin ainsi fermé dans l'éventualité d'une pénurie de main-d'œuvre ou pour d'autres motifs. Si les autorités publiques mettent en place des mesures d'atténuation supplémentaires, rien ne garantit que la Société pourra conserver son statut de commerce essentiel et poursuivre ses activités. La perte de ce statut au Québec pourrait entraîner la fermeture du centre de distribution de la Société et entraver considérablement sa capacité de réapprovisionner ses magasins partout au Canada. En outre, l'état d'urgence causé par la COVID-19 a provoqué d'importantes perturbations de la vie courante et des habitudes de consommation sur les principaux marchés de la Société, et rien ne garantit que les affaires reprendront leur cours normal à la fin de la pandémie.

De la même façon, sur les marchés latino-américains où Dollarcity exerce ses activités (en Colombie, au Salvador et au Guatemala), les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 sont impossible à prévoir pour le moment. À mesure que la situation évoluera sur ces marchés, Dollarcity pourrait continuer de subir l'incidence de facteurs indépendants de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, des fermetures forcées de magasins, des ruptures d'approvisionnement éventuelles ou d'autres circonstances imprévues.

Charges d'exploitation et coût des marchandises

La capacité de la Société d'offrir des marchandises de qualité à de faibles prix dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, comme le coût des marchandises, les fluctuations du taux de change, les droits de douane sur les produits importés, l'augmentation des coûts de main-d'œuvre (notamment les hausses du salaire minimum), l'augmentation des frais de location et d'occupation, le prix du carburant et l'inflation, facteurs qui peuvent tous diminuer la rentabilité et avoir des conséquences défavorables sur les flux de trésorerie. Certains de ces facteurs sont présentés ci-après, tandis que d'autres sont traités sous les rubriques « Importations et chaîne d'approvisionnement » et « Risque de change ».

Les coûts de main-d'œuvre sont en grande partie indépendants de la volonté de la Société, étant déterminés par les lois sur le salaire minimum de chacun des territoires où la Société exerce ses activités. Certaines provinces canadiennes ont récemment annoncé des hausses notables du salaire minimum prévu par la loi, hausses qui devraient entrer en vigueur à compter de l'exercice 2021. Les ajustements du salaire minimum qui s'écartent de la formule fondée sur la variation d'une année à l'autre de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») créent de l'imprévisibilité, ce qui pose des défis supplémentaires pour les détaillants. Les améliorations de la productivité découlant des diverses mesures opérationnelles ne seront pas suffisantes pour compenser ces coûts.

Les frais de location et d'occupation sont élevés, mais la nature à long terme des baux permet de prévoir les frais pour les années à venir. La Société a été en mesure de négocier des baux aux conditions du marché dans le passé et aura donc le temps de se préparer à d'éventuelles hausses de loyer.

L'inflation et une évolution défavorable de l'économie au Canada, où la Société achète et vend des marchandises, ainsi qu'en Chine et dans d'autres parties d'Asie, où la Société achète une grande partie de ses marchandises importées, et en Amérique latine, où Dollarcity exerce ses activités, pourraient avoir une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie. Une augmentation du prix du carburant ou un supplément carburant pourraient également augmenter les frais de transport et, en conséquence, avoir des répercussions sur la rentabilité.

Toute incapacité de la part de la direction à réagir rapidement à ces situations et à d'autres situations semblables pourrait avoir pour effet d'augmenter les coûts des marchandises et les charges d'exploitation, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

De façon générale, la direction estime que la stratégie de prix multiples procure une certaine souplesse pour répondre aux augmentations de coûts en permettant à la Société de rajuster le prix de vente de certains articles. Cependant, rien ne garantit que la Société continuera de compenser convenablement les augmentations des coûts. Rien ne garantit que la Société pourra transférer les hausses de coûts à ses clients si elle souhaite maintenir la valeur intéressante de ses produits par rapport à la concurrence.

Sélection des marchandises et réapprovisionnement

Le succès de la Société dépend largement de sa capacité à toujours trouver, choisir et acheter des marchandises de qualité à des prix intéressants pour offrir un plus grand assortiment de produits et remplacer des produits sous-performants afin de réagir rapidement aux changements démographiques et à l'évolution des préférences, des attentes et des besoins des consommateurs. En général, la Société ne conclut pas de contrats à long terme concernant l'achat ou le développement de produits et doit continuellement rechercher des occasions d'achat auprès de ses fournisseurs existants et de nouvelles sources d'approvisionnement. Même si la direction croit avoir tissé des liens solides et durables avec la plupart des fournisseurs, elle pourrait ne pas réussir à maintenir un approvisionnement continu et croissant en marchandises de qualité à des prix intéressants. L'impossibilité de trouver ou d'acheter la quantité nécessaire de marchandises à des prix concurrentiels pour conserver une offre de produits attrayante ou pour remplacer des produits désuets ou non rentables pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Importations et chaîne d'approvisionnement

La Société dépend largement des marchandises importées, dont la majeure partie est importée de la Chine, l'une de ses stratégies commerciales clés consistant à s'approvisionner en marchandises directement auprès de fournisseurs qui offrent des bas prix. Les marchandises importées sont généralement moins chères que les marchandises locales et contribuent largement aux marges de profit favorables. L'importation de marchandises pourrait devenir plus onéreuse ou être impossible, ou les livraisons pourraient prendre plus de temps, pour un certain nombre de raisons, notamment les suivantes : a) une interruption dans l'acheminement des marchandises importées essentiellement causée par une pénurie de matières premières, un arrêt de travail, une grève, la faillite d'un fournisseur, une fermeture d'usine par suite de l'évolution de la conjoncture économique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, l'inflation, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, des pandémies ou des épidémies, comme celle de la COVID-19, ou l'agitation politique dans un pays étranger, b) l'incertitude et la consolidation possible dans l'industrie du transport, dans un contexte de surcapacité et de défaut des transporteurs, ce qui pourrait éventuellement occasionner des hausses de prix, c) l'instabilité économique et les différends internationaux, d) une augmentation des coûts d'achat ou d'expédition des marchandises découlant de la rupture des relations commerciales normales entre le Canada et les pays étrangers, e) une augmentation des droits de douane ou l'élimination des tarifs préférentiels existants sur les marchandises provenant de certains pays, notamment de la Chine, des modifications restrictives des quotas d'importation et d'autres mesures protectionnistes défavorables, et f) la modification des taux ou des politiques de change et de la conjoncture économique locale, notamment l'inflation dans le pays d'origine. La réalisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Si'il devient plus coûteux ou impossible d'importer des marchandises ou que les marchandises importées sont limitées, la Société pourrait être incapable de trouver à temps des sources de remplacement pour répondre à la demande. Les produits de remplacement pourraient également être de moins bonne qualité ou plus chers que ceux qu'elle importe actuellement. Une interruption dans l'acheminement des marchandises importées ou une augmentation de leur coût causée par ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait diminuer le chiffre d'affaires et les profits de manière importante et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

La direction estime que la Société a de bonnes relations avec ses fournisseurs et qu'elle est généralement capable d'obtenir des conditions et des prix concurrentiels. Cependant, les produits sont achetés à coups de commandes ponctuelles et la Société conclut très peu de contrats d'achat à long terme, de garanties d'approvisionnement régulier ou de garanties de coût des produits. Si la Société ne maintenait pas de bonnes relations avec ses fournisseurs, ou si les coûts de production de ces derniers augmentaient par suite de l'augmentation prolongée ou répétée des prix de certaines matières premières ou des fluctuations du taux de change, ou encore par suite de l'évolution de la conjoncture économique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des prix intéressants. De plus, tout retard dans la livraison des marchandises de la part des fournisseurs à cause d'interruptions de production ou dans le transport ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Société pourrait occasionner une rupture de stocks pouvant entraîner la perte de ventes ou l'augmentation du coût des marchandises si d'autres ressources devaient être utilisées, et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Image de marque et réputation

La Société a une marque bien établie que les consommateurs associent à une valeur attrayante. L'impossibilité pour la Société de maintenir la sécurité et la qualité des produits ou de continuer de mener ses activités avec éthique et de manière socialement responsable pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son image de marque et sa réputation. Les préoccupations du public quant à l'impact sur l'environnement des produits et des activités de la Société pourraient aussi avoir un effet défavorable sur la perception qu'ont les consommateurs de l'image de marque de la Société. Toute publicité négative à l'égard de l'image de marque et de la réputation de la Société ou toute atteinte importante à celles-ci pourrait avoir des conséquences négatives sur la perception et la confiance des clients, ce qui pourrait nuire de manière significative aux activités et aux résultats financiers. De plus, l'omniprésence des médias sociaux et le partage viral de l'information pourraient accentuer toute publicité négative à l'égard des activités et des produits.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute conduite contraire à l'éthique de la part de l'un des fournisseurs de la Société ou toute allégation, qu'elle soit fondée ou non, de pratiques commerciales inéquitables ou illégales de l'un de ses fournisseurs, notamment quant aux méthodes de production et aux normes d'emploi, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et par ricochet, une incidence négative importante sur ses activités et sur ses résultats financiers. Le Code de conduite des fournisseurs officialise les attentes de la Société à l'égard des normes commerciales de ses fournisseurs. Toutefois, un engagement dûment signé ne constitue pas une garantie que le fournisseur se conformera aux principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs ni qu'une violation du Code de conduite des fournisseurs sera communiquée à la Société en temps opportun.

Réseau de distribution et d'entrepôt

La Société doit constamment reconstituer ses stocks en faisant livrer des marchandises par ses fournisseurs à ses entrepôts, à son centre de distribution et directement à ses magasins par divers moyens de transport, notamment par bateau, par train et par camion. De plus, comme elle s'en remet à des tiers fournisseurs de transport, la Société pourrait être touchée par une interruption de leurs services ou par une hausse des coûts attribuable à des facteurs indépendants de sa volonté. Des perturbations du réseau de distribution ainsi que des infrastructures de transport nationales et internationales pourraient entraîner des retards ou des interruptions de service qui, à leur tour, pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Grâce à l'ajout d'un nouvel entrepôt de 500 000 pieds carrés au cours de l'exercice 2017 et à l'agrandissement en 2018-2019 du centre de distribution de la région de Montréal dont la superficie atteint maintenant quelque 500 000 pieds carrés, la direction estime que les installations de la Société lui procureront la capacité requise pour permettre de façon rentable l'ouverture de nouveaux magasins dans le cadre de l'expansion du réseau de magasins prévue à l'heure actuelle. Cependant, à long terme, la Société pourrait avoir besoin de capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution. Si la Société ne planifiait pas adéquatement l'augmentation de la capacité, ou si elle n'arrivait pas à trouver de nouveaux sites, à vendre ou à louer, à des conditions favorables, ou si elle était incapable de mettre en service de nouveaux entrepôts ou de nouvelles installations de distribution en temps voulu, elle pourrait ne pas être en mesure de mener à bien sa stratégie de croissance, ou pourrait devoir engager des coûts supplémentaires, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et sur ses résultats financiers.

Freintes de stocks

La Société est exposée au risque de perte de stocks et d'erreurs d'administration ou de manipulation, notamment aux erreurs d'étiquetage, ainsi qu'aux dommages, au vol et à la fraude. Il survient des freintes de stocks dans le cours normal des activités et rien ne garantit que les pertes ou le vol de stocks diminueront à l'avenir, ni que les mesures prises ou que les initiatives mises en place préviendront efficacement les freintes de stocks. Même si un certain niveau de freinte de stocks est inévitable dans l'exploitation de l'entreprise, toute augmentation du niveau de freinte de stocks ou hausse nécessaire des coûts relatifs à la sécurité pour limiter le vol de stocks pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Immobilier

Tous les magasins de la Société sont situés dans des locaux loués auprès de tiers non-membres de son groupe, à l'exception d'un magasin détenu par la Société et de 19 magasins situés dans des locaux loués auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy. La Société loue également cinq de ses six entrepôts (le sixième étant la propriété de la Société) et son siège social auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy aux termes de baux à long terme qui expireront en novembre 2024.

À moins que les baux de la Société ne soient prolongés, les lieux loués et les améliorations apportées seront restitués à leur propriétaire à l'expiration des baux. À l'approche de la date d'expiration des baux, la Société pourrait ne pas être en mesure de les renouveler ou de trouver rapidement d'autres emplacements adaptés à ses besoins ou encore d'en trouver à des conditions favorables. De plus, si la Société contrevenait à un bail, elle pourrait encourir d'importantes pénalités, notamment devoir payer la totalité des montants dus au propriétaire pour la durée restante du bail. Si l'un ou l'autre des risques qui précèdent se concrétisait, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient en subir les conséquences défavorables importantes.

Caractère saisonnier

Par le passé, la Société a réalisé la plus grande partie de son chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre, durant la période des Fêtes. En général, son chiffre d'affaires augmente également en prévision de différents jours fériés et fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween. Le fait de ne pas se préparer convenablement à répondre à la demande liée à ces fêtes et le moment auquel ont lieu certaines fêtes ou encore l'ouverture des nouveaux magasins pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En outre, des conditions météorologiques particulièrement défavorables, des catastrophes naturelles, des événements géopolitiques, des pandémies ou des épidémies, ou d'autres événements indépendants de la volonté de la Société qui perturberaient ses activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe pourraient avoir un effet défavorable sur son réseau de distribution et sur l'achalandage de ses magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Marques maison

La Société offre un grand nombre de produits de marque maison. La direction est d'avis que la capacité de la Société à les rendre populaires dépend de nombreux facteurs, dont le prix, la qualité et la perception des clients. Si la Société ne réussissait pas à atteindre ou à maintenir le chiffre d'affaires prévu pour ses produits de marque maison ou à protéger ses droits exclusifs sur ces marques ou éviter des réclamations en lien avec les droits exclusifs de tiers, il pourrait s'ensuivre des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Propriété intellectuelle

La direction croit que les marques de commerce et les autres droits exclusifs de la Société sont importants pour assurer son succès et garantir sa position concurrentielle. Par conséquent, la Société protège ses marques de commerce et ses droits exclusifs au Canada et dans d'autres marchés pertinents. Toutefois, il peut être difficile de surveiller l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société et les violations ne sont pas toujours découvertes sur-le-champ. En outre, les mesures généralement prises pour remédier à ces violations, notamment l'envoi de mises en demeure et les recours contre des tiers, pourraient se révéler inefficaces pour prévenir l'imitation des produits et des concepts par des tiers ou pour empêcher que des tiers allèguent que la Société est responsable de violations de leurs marques de commerce et droits exclusifs. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle de la Société n'ont pas forcément la valeur que la direction leur attribue. Si la Société n'était pas en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle ou si un tiers remportait un recours contre la Société relativement à ses droits de propriété intellectuelle, la valeur de la marque pourrait être diminuée, ce qui pourrait entraîner la confusion des consommateurs et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, la Société pourrait devoir payer des frais importants si elle devait changer certains aspects de sa marque et de ses activités.

Activités internationales

Compte tenu de l'acquisition de sa participation de 50,1 % dans Dollarcity, la Société exerce désormais des activités internationales au Salvador, au Guatemala et en Colombie. Les activités de la Société hors du Canada sont exposées aux risques propres aux opérations à l'étranger. Ces risques, qui peuvent varier considérablement selon le marché et le territoire, sont décrits dans bon nombre des facteurs de risque analysés dans la présente rubrique et ils comprennent également les suivants :

- l'adoption de lois, de règlements et de politiques visant à contrôler la conjoncture économique nationale, par exemple des hausses d'impôts, des mesures d'austérité qui influent sur les dépenses de consommation, des politiques monétaires qui pourraient influencer sur les taux d'inflation et la fluctuation des taux de change;
- l'imposition de restrictions ou de contrôles visant les importations;
- les conséquences découlant de modifications législatives et réglementaires ainsi que le fardeau et les coûts de la conformité à un éventail de lois étrangères;
- les modifications apportées aux lois et aux politiques qui régissent les investissements étrangers et le commerce extérieur dans les pays où la Société exerce ses activités, y compris en Amérique latine;
- les infractions aux lois anticorruption du Canada et d'autres pays, notamment par les employés, les fournisseurs, les sous-traitants, les mandataires ou les représentants de la Société;

- les risques et les coûts associés à l'instabilité politique et économique, à la corruption et à l'agitation sociale et aux conflits ethniques dans les pays où la Société exerce ses activités, y compris en Amérique latine;
- les risques liés au fait d'exercer des activités dans des pays en voie de développement ou émergents où il existe des incertitudes importantes concernant l'interprétation, l'application et la force exécutoire des lois et règlements ainsi que la force exécutoire des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle;
- les risques découlant de variations importantes et rapides des marchés du change ainsi que l'incidence des décisions et des positions prises pour couvrir cette volatilité.

En ce qui concerne Dollarcity, ces facteurs pourraient prendre plus d'importance à mesure qu'elle étend son réseau de magasins en Amérique latine dans le cadre de sa stratégie de croissance et ils pourraient ainsi nuire à sa croissance, ce qui par ricochet pourrait avoir une incidence négative sur les activités et sur les résultats financiers de la Société.

Risques financiers

Risque de change

Le résultat d'exploitation de la Société est touché par les fluctuations des taux de change. Les ventes sont libellées principalement en dollars canadiens, mais la Société achète en dollars américains la majeure partie de ses marchandises auprès de fournisseurs étrangers. Si le renminbi chinois s'appréciait par rapport au dollar américain, le coût des marchandises achetées en Chine augmenterait probablement. De même, et dans une plus grande mesure, si le dollar américain s'appréciait par rapport au dollar canadien, cela aurait une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société.

La Société a recours à des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change associé à la majeure partie de ses achats de marchandises prévus en dollars américains. Cependant, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

Endettement

Au 2 février 2020, le montant en capital de la dette à long terme de la Société s'élevait à 1 876,8 M\$. Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences importantes sur ses activités et son exploitation, notamment les suivantes :

- une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sera affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières; cette part ne pourra donc pas servir à d'autres fins, notamment au financement des activités, des dépenses d'investissement et des occasions d'affaires futures;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise ou à d'autres fins pourrait être limitée;
- le niveau d'endettement pourrait limiter la capacité de la Société de prendre part à certains types d'opérations ou de faire évoluer ses activités et de réagir à l'évolution de son secteur en général, ce qui la placerait en situation désavantageuse par rapport à des concurrents moins endettés;
- le niveau d'endettement pourrait rendre la Société vulnérable à un repli de l'économie et à des conditions sectorielles défavorables.

Selon les circonstances et l'incidence relative des conséquences décrites précédemment, le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et résultats financiers.

De plus, la convention de crédit et les actes de fiducie régissant les billets non garantis de premier rang contiennent diverses clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : procéder à des prêts, contracter, prendre en charge ou autoriser d'autres dettes garanties, des cautions ou des privilèges. La convention de crédit oblige également la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location. Ces engagements pourraient empêcher la Société de saisir certaines occasions d'affaires ou de prendre certaines mesures qui pourraient être à l'avantage de l'entreprise, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Taux d'intérêt

Même si une part importante de la dette de la Société porte intérêt à des taux annuels fixes, la Société est exposée à l'occasion au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les billets à taux variable et la facilité de crédit. Si les taux d'intérêt affichaient une hausse, les obligations de la Société au titre du service de la dette à taux variable augmenteraient même si le montant emprunté restait le même, et le résultat net et les flux de trésorerie diminueraient, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Liquidité

Une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières de la Société. La capacité de la Société d'exécuter ses obligations au titre du service de la dette et d'autres obligations financières dépend de sa performance financière et opérationnelle, cette performance étant elle-même tributaire de la conjoncture, de la concurrence et de certains autres facteurs financiers, commerciaux et autres qui sont indépendants de sa volonté, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions de liquidité du marché, l'augmentation des charges d'exploitation et les tendances du secteur d'activité. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital de la Société étaient insuffisants pour assurer le service de sa dette, elle pourrait être forcée de limiter ou de retarder ses dépenses d'investissement et l'ouverture de nouveaux magasins, et ne pas être en mesure de saisir des occasions d'affaires futures, ou être forcée de vendre des actifs, de rechercher des capitaux supplémentaires ou de restructurer ou de refinancer sa dette.

Modification de la solvabilité ou de la notation

Une modification de la solvabilité perçue de la Société et les révisions de la notation des billets non garantis de premier rang ou des billets de trésorerie américains pourraient influencer non seulement sur la valeur de marché et la liquidité de ces billets, mais aussi sur le coût auquel la Société peut accéder aux marchés des capitaux ou aux marchés du crédit privés et publics. La Société a obtenu des notations lors de l'émission de chaque série des billets non garantis de premier rang et des billets de trésorerie américains. Les notations sont généralement évaluées et établies par des tiers indépendants et elles peuvent être influencées par des événements indépendants de la volonté de la Société ainsi que par des décisions importantes prises par cette dernière, notamment la conclusion de toute transaction. Les analyses indépendantes que réalisent les agences de notation lorsqu'elles attribuent des notations prennent en compte plusieurs critères, notamment divers tests financiers, la composition des activités et les risques de marché et d'exploitation. Ces critères sont continuellement passés en revue par les agences de notation et sont donc susceptibles de changer de temps à autre. Rien ne garantit qu'une notation attribuée aux billets non garantis de premier rang ou aux billets de trésorerie américains demeurera en vigueur pendant une durée donnée ou qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence de notation en cause. La révision à la baisse ou le retrait, réel ou prévu, d'une notation de crédit pourrait avoir des conséquences défavorables significatives non seulement sur la valeur de marché de ces billets, mais aussi sur la perception par le marché de la Société en général ou de ses activités et de ses résultats financiers.

Impôt sur le résultat

Les charges d'impôt et les actifs et passifs d'impôt de la Société sont fondés sur des interprétations des lois fiscales applicables, notamment les traités fiscaux entre les pays dans lesquels la Société exerce des activités (y compris les pays d'Amérique latine dans le cas de Dollarcity), ainsi que des règles sous-jacentes sur les prix de transfert. Ces interprétations font intervenir des jugements et des estimations, et elles peuvent être contestées dans le cadre des contrôles fiscaux de gouvernements dont la Société fait périodiquement l'objet. De nouvelles informations rendues accessibles pourraient pousser la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôt existants, et de telles modifications se répercuteront sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles sont établies.

Risques de marché

Concurrence dans le secteur de la vente au détail

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, qui est extrêmement concurrentiel en ce qui concerne, entre autres, les prix, l'emplacement des magasins ainsi que la qualité, l'assortiment et la présentation des marchandises, la régularité des stocks et le service à la clientèle. Ce milieu concurrentiel pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société en raison des prix plus bas, donc des marges moins élevées, qui pourraient être nécessaires pour maintenir sa position concurrentielle. Les sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix ont une capacité limitée d'augmenter les prix en réponse à la hausse des coûts. Cette limitation pourrait également nuire aux marges et à la performance financière de la Société.

La Société est également en concurrence avec de nombreux autres détaillants locaux, régionaux et nationaux, notamment les magasins à un dollar, les magasins à prix modiques et à escompte et les marchands de masse, pour la clientèle, les employés, l'emplacement des magasins, les produits et services ainsi que pour d'autres aspects importants de ses activités. Ces détaillants font concurrence à la Société de diverses façons, notamment par des promotions dynamiques, la sélection et la disponibilité des marchandises, les services offerts aux clients, l'emplacement des magasins, les heures d'ouverture, les aménagements en magasin et les prix. La direction prévoit que les plans d'expansion de la Société la mettront de plus en plus en concurrence directe avec ces autres détaillants.

Étant donné l'absence de barrière économique d'importance empêchant d'autres entreprises d'ouvrir des magasins à un dollar ou d'introduire des concepts de magasins à un dollar dans leurs activités de vente au détail existantes, la concurrence risque aussi d'augmenter si de nouveaux détaillants à bas prix pénètrent les marchés dans lesquels la Société est présente. Si la Société ne réagissait pas efficacement aux pressions de la concurrence et aux changements sur les marchés de la vente au détail, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Commerce électronique et technologies de rupture

Même si la Société a commencé à pénétrer le marché du magasinage en ligne grâce au lancement de son magasin en ligne offrant des produits sélectionnés en grandes quantités, elle continue de faire face à une concurrence accrue du fait de l'utilisation de la technologie Internet mobile qui permet de magasiner en ligne et de comparer les produits et les prix. Si son évaluation de l'évolution de cette tendance et sa réaction à celle-ci étaient inadéquates, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et sur les résultats financiers de la Société.

Dans le cadre de l'initiative de commerce électronique, les consommateurs s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client positive, y compris un site Web convivial, des données fiables, un processus de traitement des paiements sécuritaire et fiable ainsi qu'un procédé de collecte et de livraison des marchandises efficace. En cas de bris ou d'interruption des systèmes, des dépenses d'investissement pourraient être nécessaires. La Société est également exposée à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, y compris au temps d'interruption du site Web et à d'autres pannes techniques, aux changements apportés à la réglementation provinciale ou fédérale, à des atteintes à la sécurité ou aux préoccupations du consommateur en ce qui a trait à la protection de ses renseignements personnels. Si ces systèmes, qui reposent sur la technologie, ne fonctionnaient pas efficacement, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à maintenir et possiblement à accroître ses activités de commerce électronique.

Conditions économiques

Une détérioration, au Canada ou à l'échelle mondiale, des facteurs économiques qui déterminent le revenu disponible des consommateurs, le taux de chômage, le niveau d'endettement des consommateurs, la disponibilité du crédit, les conditions commerciales, le prix du carburant et de l'énergie, les loyers, l'inflation, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société si elle occasionnait une diminution des dépenses de consommation ou poussait les clients à transférer leurs dépenses vers d'autres produits que la Société ne vend pas ou dont la vente n'est pas aussi rentable, ce qui pourrait se traduire par une diminution du volume des ventes, une rotation des stocks plus lente et une marge brute moins élevée pour la Société. De plus, des facteurs économiques défavorables similaires pourraient nuire sensiblement à la Société, à ses fournisseurs ou à d'autres partenaires d'affaires, parce qu'ils pourraient réduire l'accès aux liquidités ou au crédit, augmenter le coût du crédit, limiter les possibilités de gérer le risque lié aux taux d'intérêt, augmenter le risque d'insolvabilité ou de faillite de la Société, de ses fournisseurs, de ses bailleurs ou de ses contreparties financières, augmenter le coût des marchandises et avoir d'autres conséquences que la Société ne peut pas totalement prévoir.

Risques liés aux ressources humaines

Dépendance envers le personnel clé

Les hauts dirigeants de la Société possèdent une vaste expérience de son industrie, de ses activités, de ses fournisseurs, de ses produits et de ses clients. La perte du savoir relatif aux activités de la Société, de l'expertise en gestion et des compétences techniques de l'un ou l'autre des principaux membres de l'équipe de direction pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou des lacunes temporaires au sein de la direction et nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre et de réaliser d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, l'expertise en approvisionnement et en gestion de l'importation est rare, en particulier dans le secteur des magasins à un dollar, et la perte de tels dirigeants clés pourrait nuire considérablement à la capacité de la Société de continuer à offrir des produits attrayants à ses clients, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses résultats financiers.

Recrutement, maintien en poste et gestion du personnel compétent

La croissance et la performance futures de la Société dépendent, entre autres, de sa capacité d'attirer, de conserver et de motiver des employés compétents, dont plusieurs occupent des postes à taux de roulement historiquement élevés. La capacité de la Société de combler ses besoins de main-d'œuvre tout en contrôlant les coûts connexes est tributaire de plusieurs facteurs externes, notamment la concurrence visant le personnel compétent et sa disponibilité dans un marché donné, les taux de chômage dans ces marchés, les salaires en vigueur, les lois sur le salaire minimum, les frais d'assurance maladie et autres frais d'assurances et les changements aux lois sur l'emploi et le travail (y compris les changements visant le processus permettant aux employés de se joindre à un syndicat) ou à d'autres règlements s'appliquant au lieu de travail (y compris des changements aux programmes d'avantages comme les programmes d'assurance maladie et de congés payés). La Société doit également être en mesure de gérer le personnel dans l'ensemble de son vaste réseau de magasins géographiquement dispersés.

Les employés de la Société ne sont pas syndiqués. Si une partie de ses employés tentait de se syndiquer, la négociation réussie d'une convention collective ne pourrait être garantie. Des arrêts de travail prolongés ou des interruptions de travail pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Risques liés à la technologie

Systèmes de technologies de l'information

La Société dépend de ses systèmes de technologies de l'information pour exercer efficacement ses activités, notamment en ce qui a trait à la communication de l'information financière et à la comptabilité, à la gestion des achats, des stocks et du réapprovisionnement, à la planification des besoins en main-d'œuvre et des horaires de travail, au traitement de la paie, au stockage des données, au traitement des opérations des clients et à la communication avec les magasins. Le système informatique général de la Société permet à la direction de gérer les activités avec efficacité et de rassembler, d'analyser et d'évaluer des renseignements provenant de toutes les fonctions de la Société et de tous ses secteurs géographiques.

La direction estime que la Société dispose d'une architecture de technologies de l'information résiliente qui s'appuie sur des composants matériels redondants afin de prévenir les pannes attribuables au matériel, sur des liens de télécommunications redondants afin de prévenir les pannes de communication et sur un site de reprise après sinistre synchrone afin de permettre la continuité du service dans l'éventualité d'un sinistre dans la salle des serveurs. Les systèmes peuvent toutefois subir des dommages ou être sujets à des interruptions en raison de pannes de courant, de l'échec des télécommunications, de virus informatiques, de bris de sécurité, d'attaques informatiques ou de catastrophes. Des problèmes matériels ou logiciels pourraient obliger la Société à engager des coûts substantiels pour la réparation ou le remplacement, occasionner la perte de données critiques ou pourraient perturber les activités, notamment affecter l'expédition et le traçage des commandes en temps voulu par la Société, la projection des stocks nécessaires, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le traitement des opérations des clients, et le service à la clientèle, ce qui, dans chaque cas, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Des pannes prolongées des systèmes de technologies de l'information de la Société pourraient diminuer l'efficacité de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est tributaire de son personnel en technologies de l'information et de conseillers externes en technologies de l'information. Si elle ne parvenait pas à combler ses besoins en personnel dans ce domaine ou à obtenir les services de conseillers externes compétents, cela nuirait à sa capacité de poursuivre des initiatives utilisant la technologie et de maintenir et mettre à niveau ses systèmes informatiques et ses logiciels, ce qui pourrait entraîner une interruption de ses activités ou nuire à leur efficacité et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est également tributaire des mesures de sécurité mises en place par certains de ses tiers fournisseurs pour protéger leurs propres systèmes et infrastructures, notamment lorsque l'impartition de certaines fonctions requiert que la Société accorde l'accès à son réseau à des tiers. Si ces tiers fournisseurs ne maintenaient pas des mesures de sécurité adéquates selon les exigences contractuelles, il pourrait s'ensuivre des difficultés opérationnelles et des coûts supplémentaires pour la Société.

Atteinte à la sécurité et à la confidentialité des données

Les risques liés à la sécurité de l'information se sont accrus au cours des dernières années en raison de la prolifération des nouvelles technologies et de l'amélioration du savoir-faire des auteurs d'attaques informatiques. Les incidents informatiques peuvent être causés par des attaques délibérées ou des événements fortuits. Plus particulièrement, les techniques et les sources de menaces informatiques varient, sont persistantes et sont de plus en plus ciblées et difficiles à détecter et à prévenir.

Les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité peuvent notamment consister en des tentatives d'accès non autorisé, en la désactivation, la modification inadéquate ou la dégradation des systèmes et réseaux de technologies de l'information de la Société ou encore des sites Web, en l'introduction de virus informatiques et d'autres codes malveillants, et en l'envoi de courriels d'hameçonnage frauduleux dans le but d'obtenir indûment des données et de l'information ou d'installer des logiciels malveillants sur les ordinateurs des utilisateurs. Elles peuvent entraîner des coûts importants liés aux mesures correctives, des coûts accrus liés au resserrement de la sécurité informatique, une perte de revenus découlant de l'interruption des activités, des poursuites et une atteinte à la réputation qui réduirait la confiance des clients et des investisseurs et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Au niveau des magasins, la Société ne conserve pas de données sur les clients dans ses systèmes, comme des numéros de cartes et d'autres renseignements d'identification personnelle des clients. Toutefois, depuis le lancement de son magasin en ligne, la Société doit maintenant conserver certains renseignements d'identification personnelle de ses clients en ligne par l'intermédiaire de son site Web, comme les noms et les adresses, ainsi que par l'intermédiaire de tiers fournisseurs de services, comme les données des titulaires de cartes de crédit. En outre, dans le cours normal des activités, la Société recueille et conserve des renseignements confidentiels et de nature exclusive liés à ses activités commerciales et à ses affaires, y compris ses fournisseurs et ses employés. La Société stocke et traite ces données internes dans des installations sur place et dans des installations appartenant à des tiers. Toute atteinte frauduleuse, malveillante ou accidentelle à la sécurité des données pourrait entraîner la divulgation non intentionnelle de données ou d'informations sensibles sur les clients, les fournisseurs, les employés ou d'autres données ou informations sensibles ou confidentielles, ou leur accès sans autorisation, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts engagés par la Société pour améliorer la sécurité ou pour faire face aux incidents, aux violations des lois et règlements (notamment en matière de protection de la vie privée), aux pénalités et aux litiges. En outre, la diffusion, entre autres dans les médias, de supposées vulnérabilités des systèmes de la Société, même si aucune violation ou tentative de violation n'a eu lieu, pourrait avoir une incidence négative sur la marque et la réputation de la Société ainsi que sur ses affaires et ses résultats financiers.

Bien que la Société utilise des produits et des services technologiques offerts par des tiers afin de l'aider à protéger ses systèmes et son infrastructure de technologies de l'information ainsi que ses renseignements exclusifs et confidentiels contre les atteintes à la sécurité et les incidents informatiques, et bien qu'elle dédie des ressources à cet égard, de telles mesures peuvent ne pas être adéquates ni efficaces pour prévenir, révéler ou atténuer des attaques de pirates informatiques ou des atteintes causées par des erreurs d'employés, des actes malveillants ou d'autres perturbations, et de tels incidents pourraient causer des dommages supérieurs à toute assurance disponible et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Risques liés à la stratégie et à la structure juridique

Stratégie de croissance

La réussite dans l'application de la stratégie de croissance de la Société dépendra largement de sa capacité d'ouvrir et d'exploiter de nouveaux magasins, ce qui, en retour, dépendra d'un certain nombre de facteurs opérationnels, financiers et économiques, dont la possibilité de faire ce qui suit :

- repérer, louer, installer et ouvrir en temps opportun de nouveaux magasins dans des emplacements convenables et à des conditions économiques favorables;
- recruter, former et conserver de plus en plus d'employés compétents, payés à des taux concurrentiels;
- acheminer l'assortiment et le volume voulus de marchandises à un nombre croissant de magasins;
- poursuivre son expansion en Ontario et au Québec, où elle est déjà bien établie et où de nouveaux magasins pourraient drainer la clientèle des magasins existants;
- pénétrer de nouveaux marchés géographiques, notamment l'Amérique latine, dans lesquels sa présence est limitée;
- assurer des services de logistique et de transport efficaces pour ces nouveaux marchés;
- réussir à faire concurrence à des concurrents locaux;
- construire, agrandir et rénover ses entrepôts et ses installations de distribution ainsi que les systèmes de soutien des magasins de manière efficace, économique et en temps voulu.

La non-réalisation par la Société de ces objectifs pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses possibilités de croissance. En outre, si la croissance de la Société se déroule comme prévu, son parc de magasins comptera une forte proportion de magasins aux antécédents d'exploitation assez courts. Si les résultats moyens de ces nouveaux magasins n'atteignaient pas des niveaux comparables à ceux des magasins existants, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient s'en ressentir de manière significative.

Le 14 août 2019, la Société a acquis une participation de 50,1 % dans Dollarcity et établi une deuxième plateforme de croissance en Amérique latine. La capacité de la Société à développer cette nouvelle plateforme de croissance sera essentiellement tributaire de la capacité de Dollarcity à étendre avec succès son réseau de magasins sur le territoire mutuellement convenu par les parties (lequel englobe le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Costa Rica, le Nicaragua, le Panama, la Colombie, le Pérou et l'Équateur), capacité qui dépendra, elle, d'un certain nombre de facteurs opérationnels et financiers semblables à ceux que la Société doit gérer au Canada, en plus des facteurs économiques, sociaux et géopolitiques propres aux pays où Dollarcity exerce ses activités et du cadre juridique régissant ses activités en Amérique latine. En outre, bien que la Société détienne une participation majoritaire dans Dollarcity, certaines décisions stratégiques et opérationnelles doivent être approuvées par tous les actionnaires. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity pourraient, dans l'avenir, avoir des intérêts qui divergent de ceux de la Société, ce qui pourrait donner lieu à des conflits concernant la conduite des activités de Dollarcity. S'il devait y avoir un désaccord concernant la résolution d'une quelconque situation, ou concernant la gestion ou la conduite des activités de Dollarcity, la Société pourrait être dans l'impossibilité de régler un tel désaccord en sa faveur et ce désaccord pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la participation de la Société dans Dollarcity ou sur les activités de Dollarcity en général. En conséquence, le succès de la Société en Amérique latine dépendra aussi de la capacité des actionnaires de Dollarcity à s'entendre sur l'orientation stratégique de Dollarcity et sur d'autres aspects importants des activités de Dollarcity.

Structure juridique

Dollarama inc. est une société de portefeuille et une partie importante de son actif est constituée des participations dans ses filiales. Par conséquent, la Société est assujettie aux risques attribuables aux filiales de Dollarama inc. En tant que société de portefeuille, Dollarama inc. exerce la quasi-totalité de ses activités par l'entremise de ses filiales, qui génèrent la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Dollarama inc. En conséquence, les flux de trésorerie et la capacité de Dollarama inc. de respecter ses obligations financières et de saisir des occasions de progrès actuelles ou futures sont tributaires des résultats de ses filiales et de leurs distributions à Dollarama inc. La possibilité pour ces entités de verser des dividendes et d'autres distributions dépendra de leurs résultats d'exploitation et pourrait être limitée par diverses restrictions de nature contractuelle. Les filiales de Dollarama inc. étant des entités juridiques distinctes, elles n'ont aucune obligation de mettre des fonds à la disposition de Dollarama inc. ou de ses créanciers, sauf dans certaines circonstances et sous réserve de certaines conditions dans le cas d'une filiale qui est garante des obligations de Dollarama inc. En cas de liquidation d'une de ses filiales par suite d'une faillite, les porteurs de titres de créance et les créanciers commerciaux auront généralement droit au paiement de leurs créances sur l'actif de ces filiales avant paiement de toute distribution à Dollarama inc.

Risques liés à la poursuite des activités

Conditions météorologiques défavorables, catastrophes naturelles, changements climatiques, événements géopolitiques, pandémies et épidémies

La survenance de catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, exacerbées par les changements climatiques ou autrement, de pandémies ou d'épidémies, de boycottage et d'événements géopolitiques, comme des troubles civils dans des pays dans lesquels les fournisseurs de la Société sont situés ou dans lesquels la Société, notamment par l'intermédiaire de Dollarcity, exerce des activités et des actes terroristes, ou d'autres troubles semblables, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, les conséquences de tels événements sur ses activités et ses résultats financiers pourraient être exacerbées s'ils se produisaient pendant une période de l'année où les ventes sont généralement plus élevées, comme la période des Fêtes ou d'autres jours fériés et fêtes importants.

Ces événements pourraient entraîner des dommages matériels aux biens de la Société ou de Dollarcity, augmenter les coûts énergétiques, notamment du carburant, perturber les systèmes informatiques, interrompre d'une manière temporaire ou à long terme l'approvisionnement en produits de certains fournisseurs locaux ou étrangers, interrompre temporairement le transport de biens provenant de l'étranger, retarder la livraison de biens aux entrepôts, au centre de distribution ou aux magasins, entraîner la fermeture temporaire ou permanente d'un ou de plusieurs entrepôts ou du centre de distribution, ou la fermeture temporaire ou permanente d'un ou plusieurs magasins, réduire temporairement la disponibilité de produits dans les magasins, retarder l'ouverture de nouveaux magasins, provoquer une indisponibilité temporaire de la main-d'œuvre dans un marché ou une hausse soudaine du taux de chômage, diminuer temporairement l'achalandage des magasins, causer d'importantes perturbations de la vie courante et des habitudes de consommation sur les marchés où la Société est présente ou encore entraîner la perte de ventes. Ces facteurs pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société, pour une courte ou même une longue période, et rien ne garantit que les affaires reprendront et reviendront aux niveaux antérieurs suite à ces événements.

Assurance

La garantie d'assurance de la Société comprend des franchises, des montants autoassurés, des limites de garantie et des dispositions analogues qui sont, de l'avis de la direction, raisonnables compte tenu de la nature et de la taille des activités de la Société. Toutefois, il existe certains types de pertes qui ne peuvent pas être assurés ou que la direction a choisi de ne pas assurer, dans certains cas parce qu'elle est d'avis qu'il n'est pas raisonnable de le faire d'un point de vue économique, comme les pertes causées par des actes de guerre, les catastrophes nucléaires, les pandémies, les épidémies, les risques d'atteinte à la réputation, les problèmes de chaîne d'approvisionnement, certains risques informatiques, les rappels de produits, le roulement des employés, les grèves et certaines catastrophes naturelles. Ce type de pertes, si elles sont importantes, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, certains événements importants peuvent entraîner des pertes considérables pour l'industrie de l'assurance et avoir des conséquences défavorables significatives sur la disponibilité d'une garantie d'assurance adéquate ou entraîner des hausses excessives de primes. Pour compenser les tendances négatives du marché de l'assurance, il est possible de s'autoassurer pour un montant plus élevé, d'accepter des franchises plus élevées ou de réduire le montant de la garantie en réponse à des changements du marché. Même si la Société continue de souscrire une assurance de biens en cas de catastrophe, elle est dans les faits autoassurée pour les pertes matérielles jusqu'à concurrence du montant de ses franchises. Si la Société devait subir un nombre de ces pertes plus élevé que prévu, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Risques juridiques et réglementaires

Responsabilité du fait des produits et rappels de produits

La Société vend des produits fabriqués par des tiers qui ne sont pas membres de son groupe. Les fabricants pourraient ne pas respecter les exigences en matière de sécurité des produits ou les normes de contrôle de la qualité de la Société, et la Société pourrait ne pas être en mesure de déceler le problème avant la livraison de la marchandise à ses magasins et la vente aux clients. Par conséquent, les produits vendus par la Société peuvent l'exposer à des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits en raison de préjudices corporels, de décès ou de dommages matériels, et pourraient la forcer à mettre en œuvre des mesures ou à agir en tant que partie défenderesse dans le cadre de litiges. En outre, si les fournisseurs n'étaient pas capables de procéder à un rappel de produits ne respectant pas les normes de qualité de la Société ou ne voulaient pas le faire, la Société pourrait devoir retirer les produits de ses tablettes ou procéder à leur rappel à un coût important. Les réclamations en responsabilité du fait des produits et les rappels de produits pourraient altérer la perception qu'ont les clients de l'entreprise ou de la marque et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. Même si la Société souscrit une assurance responsabilité civile pour répondre aux réclamations éventuelles, elle ne peut pas garantir que cette assurance conviendra à la responsabilité engagée réellement, qu'elle sera suffisante, ou qu'elle continuera d'être disponible et, le cas échéant, à des conditions raisonnables d'un point de vue économique.

Poursuites

Les activités de la Société sont assujetties au risque que des poursuites soient intentées par des employés, des clients, des consommateurs, des fournisseurs de produits ou de services, d'autres partenaires d'affaires, des concurrents, des actionnaires, des organismes gouvernementaux ou d'autres personnes notamment dans le cadre de recours privés, de recours collectifs, de recours administratifs et de recours réglementaires et autres, y compris, dans le cas des recours administratifs, à la suite d'examens effectués par les autorités fiscales. Le résultat de ces poursuites, plus particulièrement des recours collectifs, des recours réglementaires et des réclamations en droit de la propriété intellectuelle, est difficile à évaluer ou à quantifier. Les demandeurs dans ce type de recours ou de réclamations peuvent tenter d'obtenir le remboursement d'importants montants ou de montants indéterminés, et l'ampleur des pertes possibles liées à ces recours ou à ces réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. En outre, certains de ces recours ou de ces réclamations, s'ils sont tranchés contre la Société ou réglés par elle, pourraient ajouter des passifs significatifs à ses états financiers, ou avoir des conséquences défavorables sur son résultat d'exploitation, si elle devait modifier ses activités d'exploitation. Également, dans le cadre de ses activités commerciales, la Société est assujettie aux examens effectués par les autorités fiscales. Rien ne garantit qu'à la suite de ces examens les autorités fiscales ne contesteront pas les déclarations de revenus de la Société.

Les frais de défense à l'égard des recours peuvent être importants. Ces recours, notamment des recours liés à la sécurité des produits, pourraient entraîner de la publicité négative qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la perception des activités ou de la marque de la Société par les clients, sans égard au fait que les allégations soient fondées ou que la Société soit ou non jugée responsable. Par conséquent, des poursuites pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Contexte réglementaire

La Société est assujettie à bon nombre de lois et règlements qui concernent, entre autres, les permis et licences, la sécurité des produits, les pratiques de travail, la santé et la sécurité, la qualité des marchandises et l'étiquetage, la propriété intellectuelle, la confidentialité des données, la protection de l'environnement, les échanges commerciaux, les douanes et la corruption.

Le respect des lois et règlements actuels ou futurs et les changements dans l'interprétation, la mise en œuvre ou l'application des lois et règlements pourraient obliger la Société à apporter des modifications importantes liées aux systèmes ou à l'exploitation ou l'obliger à effectuer des dépenses importantes ou à engager des coûts substantiels, tous ces facteurs pouvant avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, la conformité aux lois et règlements en dehors des délais prescrits ou la non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des poursuites ou à des mesures d'exécution de la loi par le gouvernement, ou entraîner le paiement d'amendes ou de pénalités et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute violation des lois et règlements locaux applicables par un ou plusieurs fournisseurs, notamment les lois et règlements qui concernent, entre autres, les pratiques de travail, la santé et la sécurité et la protection de l'environnement, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société.

De plus, la Société et ses représentants sont assujettis à des lois anticorruption qui interdisent le versement, direct ou indirect, de paiements inappropriés à des fonctionnaires, à des autorités gouvernementales ou à des personnes définies dans ces lois anticorruption, dans le but d'obtenir des avantages commerciaux ou d'autres avantages abusifs dans la conduite des activités. Le non-respect par la Société, ou par n'importe lequel de ses employés, sous-traitants, fournisseurs, mandataires et/ou représentants, des lois anticorruption pourrait donner lieu à des sanctions criminelles, civiles et administratives et à une publicité négative et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société ainsi que sur son image de marque et sa réputation.

Conformité aux normes environnementales

En vertu de diverses lois et de divers règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux, les propriétaires ou les occupants actuels ou passés de terrains peuvent être tenus responsables des coûts liés aux enquêtes sur les substances dangereuses se trouvant sur le terrain, à leur enlèvement et à leur surveillance. Ces lois et règlements imposent souvent la responsabilité sans égard à la faute.

Certaines des installations que la Société occupe sont en activité depuis de nombreuses années et, au fil du temps, les anciens propriétaires ou occupants ou la Société pourraient avoir produit ou éliminé des substances qui sont ou pourraient être considérées comme dangereuses. Par conséquent, il est possible que des responsabilités environnementales découlent à l'avenir de la production et de l'élimination de ces substances dangereuses. Bien que la Société n'ait pas été avisée ni n'ait connaissance d'aucune responsabilité importante, réclamation ou non-conformité en matière d'environnement, elle pourrait devoir engager des frais à l'avenir à l'égard de ses installations afin de respecter les lois et règlements sur l'environnement ou de corriger les violations de ceux-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise, stocke, manipule ou élimine parfois des produits ménagers et des produits de nettoyage qui sont classés substances dangereuses aux termes de diverses lois et de divers règlements environnementaux. Les produits vendus par la Société pourraient également être assujettis à des règlements environnementaux interdisant ou restreignant l'utilisation de certaines substances toxiques au cours du processus de fabrication.

La Société ne peut prévoir les lois ou les règlements environnementaux qui pourront être promulgués à l'avenir ni la façon dont les lois ou règlements actuels seront appliqués ou interprétés. La conformité à des lois ou à des règlements plus rigoureux, une action plus coercitive des organismes de réglementation ou une interprétation plus stricte des lois et règlements pourraient lui occasionner des frais supplémentaires ou la rendre passible de pénalités ou d'amendes, qui pourraient différer largement des prévisions et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont un sujet de préoccupation international qui suscite une attention croissante dans le monde entier. Par conséquent, en plus des risques physiques associés aux changements climatiques, il existe un risque que le gouvernement instaure des lois ou règlements en cette matière, lesquels pourraient se traduire par des coûts accrus et dès lors entraîner une baisse de la rentabilité des activités de la Société.

Le gouvernement canadien a établi un certain nombre de mesures en réponse aux préoccupations sur les changements climatiques. Même s'il est encore trop tôt pour quantifier les répercussions de ces mesures, il est probable qu'elles feront augmenter les coûts du carburant, de l'électricité et du transport; qu'elles limiteront les niveaux d'émission industrielle; qu'elles imposeront des coûts additionnels pour les émissions qui dépassent les niveaux permis; et qu'elles feront augmenter les coûts de la surveillance et de la communication de l'information. La conformité à cette réglementation pourrait exiger de la Société qu'elle modifie de façon importante ses systèmes ou son exploitation ou qu'elle effectue des dépenses importantes ou qu'elle engage des coûts substantiels, tous ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur ses activités commerciales et ses résultats financiers.

La sensibilisation accrue et les préoccupations croissantes du public au sujet des changements climatiques pourraient entraîner des exigences d'ordre réglementaire ou législatif accrues pour réduire ou atténuer les répercussions des émissions de gaz à effet de serre (GES). La réglementation concernant les GES pourrait exiger de la Société qu'elle achète des quotas d'émissions pour compenser ses propres émissions ou elle pourrait se traduire par une augmentation globale des coûts et des charges d'exploitation de la Société, ce qui aurait dans les deux cas une incidence défavorable importante sur ses activités commerciales et ses résultats financiers. Même s'il semble probable que la réglementation des émissions s'intensifiera, il est trop tôt pour savoir si elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités commerciales et les résultats financiers de la Société.

Actionnaires militants

La Société pourrait faire l'objet de recours juridiques et de différends commerciaux dans l'exercice de ses activités par suite de mesures entreprises par des actionnaires militants ou autres. Réagir à de telles mesures pourrait se révéler coûteux et prendre du temps, et ainsi perturber les activités commerciales et détourner l'attention de la direction et des employés. Des investisseurs militants pourraient faire naître des incertitudes quant à l'orientation de la Société, donner lieu à des coûts importants et détourner l'attention de la direction et les ressources, ce qui pourrait nuire à l'entreprise, compromettre l'exécution de la stratégie et des initiatives commerciales et entraîner une volatilité défavorable du prix de l'action et du volume de négociation des titres.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, notamment le respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. Selon la politique de communication de l'information, tout le personnel doit tenir les membres de la haute direction informés de l'ensemble des informations significatives ayant une incidence sur la Société, de manière à leur permettre d'évaluer et d'analyser ces informations et de déterminer s'il est pertinent de les communiquer au public et, le cas échéant, à quel moment. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société comme l'exige le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont conclu qu'en date du 2 février 2020, la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société fournissaient une assurance raisonnable que l'information significative concernant le présent rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les autres documents de divulgation leur a été communiquée en temps opportun.

La direction a élaboré un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière publiée est fiable et que les états financiers ont été préparés en conformité avec les PCGR. En outre, la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été préparés, aux fins de la publication d'informations, en conformité avec les PCGR. Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de l'élaboration du contrôle interne à l'égard de l'information financière ou de la supervision de son élaboration.

En date du 2 février 2020, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur ces évaluations, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 2 février 2020. Aux fins de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a utilisé les critères établis dans la version de 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (souvent désigné le « cadre du COSO de 2013 »).

À la suite de l'adoption d'IFRS 16, de nouveaux contrôles internes ont été conçus et mis en œuvre, y compris de nouveaux processus pour répondre aux obligations en matière d'informations à fournir en vertu de la nouvelle norme. La Société a également mis en œuvre une nouvelle solution de TI pour la comptabilisation et l'évaluation des obligations locatives entrant dans le périmètre de comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16. Outre les nouveaux contrôles internes liés à l'adoption d'IFRS 16, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période comptable commençant le 4 février 2019 et se terminant le 2 février 2020 n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Dividende

Le 1^{er} avril 2020, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé un dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de 0,044 \$ par action ordinaire. Le dividende en trésorerie trimestriel de la Société sera versé le 8 mai 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 avril 2020. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Le versement de chaque dividende trimestriel demeure assujéti à la déclaration du dividende en question par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel ainsi que les dates de déclaration, d'inscription et de versement demeurent à la discrétion du conseil d'administration.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de la période de douze mois close le 19 juin 2019, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation au plus 30 095 056 actions ordinaires, soit 10 % du flottant à la clôture des marchés le 6 juin 2018 (l'« offre de rachat de 2018-2019 »). À l'échéance de l'offre de rachat de 2018-2019, la Société avait racheté aux fins d'annulation un total de 12 980 884 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 37,88 \$ par action ordinaire.

Le 3 juillet 2019, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et l'autorisation de la TSX en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 15 737 468 actions ordinaires, soit 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés le 2 juillet 2019, au cours de la période de douze mois allant du 5 juillet 2019 au 4 juillet 2020 (l'« offre de rachat de 2019-2020 »).

Le nombre total d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation aux termes de l'offre de rachat de 2019-2020 au cours de l'exercice 2020 s'est élevé à 7 089 040 actions ordinaires, à un prix moyen pondéré de 46,15 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 327,2 M\$. Pour l'exercice 2020, le capital-actions de la Société a été réduit de 9,4 M\$ et le reliquat de 317,7 M\$ a été comptabilisé en tant qu'augmentation du déficit.

Un sommaire de tous les rachats d'actions ordinaires effectués aux termes de l'offre de rachat de 2018-2019 et de l'offre de rachat de 2019-2020 jusqu'au 2 février 2020, dernier jour de l'exercice 2020, est présenté dans le tableau suivant :

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	Période couverte	Nombre d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (en milliers)	Prix moyen pondéré par action ordinaire \$	Valeur des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (en milliers) \$
Offre de rachat de 2018-2019	Du 20 juin 2018 au 19 juin 2019	12 981	37,88	491 754
Offre de rachat de 2019-2020	Du 5 juillet 2019 au 2 février 2020 ¹⁾	7 089	46,15	327 155
		20 070	40,80	818 909

¹⁾ L'offre de rachat 2019-2020 prendra fin le 4 juillet 2020.

Un sommaire de tous les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice 2019 et de l'exercice 2020 est présenté dans le tableau suivant :

Période couverte	Nombre d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (en milliers)	Prix moyen pondéré par action ordinaire \$	Valeur des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (en milliers) \$
Exercice 2019	13 790	38,66	533 091
Exercice 2020	7 089	46,15	327 155
	20 879	41,20	860 246

Données sur les actions

Le capital-actions en circulation de la Société est constitué d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé.

Au 31 mars 2020, 310 231 037 actions ordinaires étaient émises et en circulation. En outre, il y avait 5 083 700 options émises et en cours au 31 mars 2020, chacune pouvant être exercée pour acquérir une action ordinaire. En supposant l'exercice de toutes les options en cours, il y aurait eu 315 314 737 actions ordinaires émises et en circulation après dilution au 31 mars 2020. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2020 pour plus d'information à ce sujet.

Autres informations

D'autres informations concernant la Société, dont sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. La Société est une société ouverte inscrite à la TSX sous le symbole « DOL ».